



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 30 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre juillet et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
M. MILLET à M. DOSSMANN,
M. ATTAF à M. BAUDE,
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
M. FASS à Mme QUINQUENEL,

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,
Mme FOUCAULT,
M. HULIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

.....

OBJET : Fixation des tarifs dans le cadre d'événements spécifiques organisés
par la Ville

Assus de fixation en préfecture
09 12 19 10 6437-20240704-DELv24-0065-01
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU, la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 28 mai 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer des tarifs applicables à compter du 15 juillet 2024, pour certains événements organisés par la Ville,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : décide de fixer les tarifs applicables à compter du 15 juillet 2024, conformément au tableau ci-après :

VIDE ATELIER DES CRÉATIFS	
Table pour l'exposant	15 €
SALON DU LIVRE JEUNESSE (tarif pour les 2 jours)	
Public moins de 3 ans	Gratuit
Public 3/18 ans	1 €
Public adultes	3 €
RENCONTRE DES SAVEURS / MARCHÉ DE NOËL (dont participation aux frais de gardiennage – forfait de 35 €)	
Stand pour l'exposant (barnum + table) de 3 x 3 m – Vignerons/cavistes	380 €
Stand pour l'exposant (barnum + table) de 3 x 3 m – Métiers de bouche	350 €
Stand pour l'exposant (barnum + table) de 3 x 3 m – Épicerie/confiserie	220 €
Commerçants Verriérois, associations et petits artisans	140 €
Associations verriéroises proposant une animation au cours de l'événement	50 €
LES AUTOMNALES	
Emplacement : tarif au m ² (marquage délimité au sol)	5 €
Barnum de 3 x 3 m	35 €
Forfait gardiennage obligatoire	35 €
BROCANTE DES ENFANTS	
Emplacement (marquage délimité au sol de 2 m)	5 €

Article 2 : autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°1 du budget 2024

Accusé de réception en préfecture
 091-219106457-20240729-DEL2024_66-DE
 Date de réception préfecture : 29/07/2024

Le Conseil municipal,

VU la délibération n°DELv2024-0018 du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024 de la Ville,

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer les opérations d'ordre, votées lors du BP 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
à l'unanimité,**

Article 1 : approuve la décision modificative n°1 du budget 2024 de la Ville de Verrières-le-Buisson ainsi qu'il suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Service	Montant	Libellé	Imputation	Service	Montant	Libellé
				7817.01	Finances	- 13 000,00 €	Rétablissement de l'équilibre des opérations d'ordre
				Chapitre 042			
		- €				- 13 000,00 €	

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Service	Montant	Libellé	Imputation	Service	Montant	Libellé
21351.3221	Bâtiment	- 4 447,00 €	Besoin de crédits				
275.01	Urbanisme	4 447,00 €	Dépôt de garantie				
		- €				- €	

Article 2 : charge Monsieur Le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240729-DEL2024_66-DE
Date de réception en préfecture : 29/07/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

OBJET : Créations de postes.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, article L.313-1 et article L.332-24,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les postes ci-dessous dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer les postes ci-dessous dans le cadre des différents mouvements de personnel et pour le bon fonctionnement des services,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Décide d'ouvrir les grades suivants, à temps complet pour permettre la nomination de certains fonctionnaires :

- 1 grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- 2 grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 grade de technicien territorial,
- 1 grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- 3 grades d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- 1 grade d'agent de maîtrise principal,
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe,
- 2 grades d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- 1 grade d'agent social principal de 2ème classe,
- 1 grade d'agent social principal de 1ère classe,
-

Article 2 : Dit qu'une fois les agents nommés sur les grades d'avancement, les grades d'origine seront supprimés, après avis du Comité social territorial.

Article 3 : Décide de compléter les modalités de recrutement pour trois postes de rédacteur, catégorie B à temps complet (pour le service communication, pour le secrétariat des services techniques et pour le service commande publique, affaires juridiques et assurance) pour permettre à la commune de proposer deux renouvellements de contrat aux agents actuellement en fonction, qui donnent toute satisfaction dans leurs missions, sur des contrats de plus longue durée pour les fidéliser. Le troisième poste de rédacteur concerne le recrutement d'un chargé de la commande publique.

Article 4 : Dit que les contrats correspondants aux postes visés dans l'article 3 pourront être conclus pour une durée déterminée maximale de 3 années, durée renouvelable sans excéder 6 ans au total.

Article 5 : Dit que les agents statutaires seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire correspondant à leur grade.

Article 6 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson

Le 4 juillet 2024

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre juillet et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
M. MILLET à M. DOSSMANN,
M. ATTAF à M. BAUDE,
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
M. FASS à Mme QUINQUENEL,
Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

**OBJET : Passation de l'avenant n° 6 au marché n° 202208-1 relatif à la
réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux Lot n°1
Terrassement – VRD – Espaces verts**

Accusé de réception en préfecture
91-71-162-2024-0704-DEL2024-0068-91
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L-2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n°202208-1 notifié le 21 juin 2022 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux pour le lot n°1 – Terrassement – VRD – Espaces verts - à la société URBAN TP – 2 Quai Aulagnier – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, pour un montant global et forfaitaire de 753 479,80 € HT,

CONSIDÉRANT le premier avenant notifié le 20 janvier 2023 portant sur la prise en compte de travaux supplémentaires rendus nécessaires par la survenance d'un aléa de chantier à la suite de la découverte des évacuations de la crèche dans l'emprise du chantier pour un montant de 16 161 € HT, portant le montant du marché à 769 640,80 € HT,

CONSIDÉRANT le deuxième avenant, notifié le 2 octobre 2023, portant sur la prise en compte de travaux supplémentaires relatifs à la modification du bassin de rétention suite au constat d'une différence de quantité constatée entre le volume de bassin recommandé dans le permis de construire et le volume de bassin indiqué dans les pièces du marché. Ces modifications ont entraîné une plus-value de 15 328,20 € HT portant le montant du marché à 784 969 € HT,

CONSIDÉRANT le troisième avenant, notifié le 1^{er} février 2024, portant sur la prise en compte de travaux supplémentaires relatifs à des travaux de désamiantage et de remplacement du réseau suite à la découverte d'amiante sur une conduite enterrée ainsi que la modification relative au remplacement de deux bassins d'infiltration et de rétention par la mise en œuvre de la noue visant à retenir les eaux pluviales avant d'être rejetées dans le réseau public entraînant une moins-value de 11 444,04 € HT portant le montant du marché à 775 432,3 € HT,

CONSIDÉRANT le quatrième avenant, notifié le 16 février 2024 portant sur la nécessité d'acter des prestations supplémentaires non prévues dans le marché initial, détaillées dans l'avenant numéro 4, joint, consistant en des travaux supplémentaires sur le projet voie pompier suite au retour du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) et la dépose de l'existant et reprise du réseau eau pluviale (EP) dans la zone du local groupe froid, entraînant une plus-value de 17 361,52 € HT et portant le montant du marché à 792 793,82 € HT,

CONSIDÉRANT le cinquième avenant, notifié le 7 juillet 2024, portant sur la nécessité d'acter les travaux supplémentaires relatifs au pavage parking zone local technique, entraînant une plus-value de 3 779,00 € HT, et portant le montant du marché à 796 572,82 € HT, soit une augmentation cumulée de 5,72 % par rapport au montant initial du marché,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires pour la réalisation d'un exutoire Acodrain rampe PMR, et d'un réseau d'assainissement Acodrain, entraînant une plus-value de 8 609,00 € HT,

CONSIDÉRANT que ces travaux entraînent une plus-value de 8 609,00 € HT portant le montant du marché à 805 181,82 € HT soit une augmentation cumulée de 6,86 % par rapport au montant initial du marché,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
AVEC 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme FOUCAULT)**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,

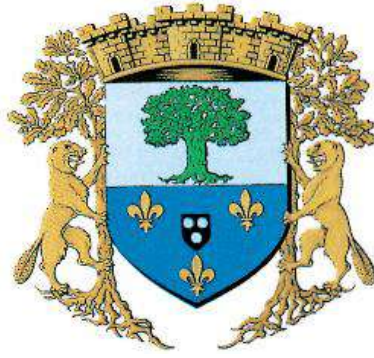


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



Marché relatif à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux –
Lot 01 – Terrassement - VRD
Avenant n° 6 au marché n°202208 notifié le 21 juin 2022

Entre

La Commune de Verrières-le Buisson (91370)	Représentée par Monsieur Le Maire François Guy TRÉBULLE, en vertu de la délibération n°2020/22 du 27 juillet 2020
---	--

et

URBAN TP Port Van Gogh-Péniche Djihoun 2 Quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine	Représentée par Monsieur Emmanuel PAIN
---	---

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications de prestations indispensables au bon déroulement du chantier. Ces modifications sont les suivantes :

- Réalisation d'un exutoire Acodrain rampe PMR, TS à la demande du MOE pour un montant de 7 307 € HT.
- Réalisation d'un réseau d'assainissement Acodrain pour un montant de 1 302,00 € HT.

Devis 2024041850 - CHT00285

Montant : 8 609,00 € HT

Validé par le MOE dans l'OS N°10 du 01^{er} mai 2024

L'avenant en plus-value représente un montant de 8 609,00 € HT soit 10 330,80 € TTC.

ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant initial du marché est de 753 479,80 € HT.

Avec les différents avenants, le montant du marché est porté à **805 181,82 € HT** détaillé comme suit :

Montant initial du marché	753 479,80	
Avenant n°1	16 161,00	+ 2,14 %
Avenant n°2	15 328,20	+ 4,18 %
Avenant n°3	-9 536,70	+ 2,91 %
Avenant n°4	17 361,52	+ 5,22 %
Avenant n°5	3 779,00	+ 5,72 %
Avenant n° 6	8 609,00	+ 6,86 %
TOTAUX	805 181,82 € HT	

Le montant total des avenants est de 51 702,02 € HT

ARTICLE 3 : PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par les dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le Titulaire renonce à toute autre réclamation pour les prestations objets du présentavenant.

À,
Le

À Verrières-le-Buisson,
Le

Pour la société

Pour la Commune

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0068-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

-.-.-.-.-

**OBJET : Passation de l'avenant n° 4 au marché n° 1257 relatif à la réhabilitation
 et extension du centre culturel André Malraux – lot 3 - Charpente métallique.**

Accusé de réception en préfecture
 01-2024-06451-2024-07-01-DEL-1257-0069-DE
 Date de réception en préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L-2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n°1257 notifié le 20 janvier 2022 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux pour le lot n°3 – charpente métallique, à la société ATELIER BOIS & CIE – Route de Brottes – 52000 CHAUMONT pour un montant global et forfaitaire de 249 997,45 € HT,

CONSIDÉRANT le premier avenant, notifié le 1^{er} septembre 2023, relatif à l'exécution des travaux supplémentaires visant à assurer la stabilité du bâtiment extension et entraînant une plus-value 33 625,59 € HT détaillée ainsi :

- Mise en œuvre de 116 plats impliquant une plus-value de 6 000 € HT,
- Mise en œuvre de poutres métalliques en remplacement des poutres en béton impliquant une plus-value de 7 171,70 € HT,
- Mise en place d'une terrasse en bois au lieu d'une terrasse végétalisée entraînant une plus-value de 9 691,33 € HT,
- Ajout de grilles caillebotis du local groupe froid entraînant une plus-value de 2 287,30 € HT,
- Mise en place de contreventements et consoles supplémentaires entraînant une plus-value de 8 475,26 € HT,

CONSIDÉRANT le deuxième avenant notifié le 7 février 2024, relatif à la modification du plancher du groupe froid, entraînant une plus-value de 3 455,70 € HT,

CONSIDÉRANT le troisième avenant, notifié le 3 mai 2024, relatif à la prise en compte la fourniture, fabrication, peinture et pose de consoles métalliques, un ouvrage supplémentaire permettant de liaisonner la structure en charpente et la structure en béton, entraînant une plus-value de 5 541 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose de grilles de clôture en caillebotis, entraînant une plus-value de 24 612,00 € HT,

CONSIDÉRANT que ces travaux entraînent une plus-value de 24 612,00 € HT portant le montant du marché à 317 231,74 € HT soit une augmentation cumulée de 26,89 % par rapport au montant initial du marché,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
AVEC 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme FOUCAULT)**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,

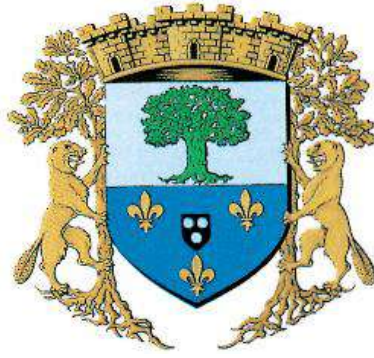


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



**Marché relatif à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux –
lot 3 – Charpente métallique**

Avenant n° 4 au marché n°1257 notifié le 20 janvier 2022

Entre

La Commune de Verrières-le Buisson (91370)	Représentée par Monsieur Le Maire François Guy TRÉBULLE, en vertu de la délibération n°2022/47 du 22 juillet 2022
---	--

et

Société Ateliers Bois & Cie – route de Brottes – 52000 Chaumont	Représentée par Monsieur Sébastien VILLAME – Président
--	---

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications de prestations indispensables au bon déroulement du chantier. Ces modifications sont les suivantes :

- la fourniture et la pose de grilles de clôture en caillebotis, à la demande du MOA

Devis n° 30296 TS 10A

Montant : 24 612,00 € HT

OS MOE n°08 du 06 juin 2024

ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant initial du marché est de 249 997,45 € HT.

Avec les différents avenants, le montant du marché est porté à **317 231,74 € HT**, comme suit :

Montant initial du marché	249 997,45 € HT	
Avenant n° 1	6 000,00 € HT	+ 2,40 %
	7 171,70 € HT	+ 5,27 %
	9 691,33 € HT	+ 9,15 %
	2 287,30 € HT	+ 10,06 %
	8 475,26 € HT	+ 13,45 %
Total avenant 1	33 625,59 € HT	
Avenant n° 2	3 455,70 € HT	+ 14,83 %
Avenant n° 3	5 541,00 € HT	+ 17,05 %
Avenant n° 4	24 612,00 € HT	+ 26,89 %
TOTAUX	317 231,74 € HT	

Le montant total des avenants est de 67 234,29 € HT.

ARTICLE 3 : PORTÉE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par les dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le Titulaire renonce à toute autre réclamation pour les prestations objets du présent avenant.

À,
Le

À Verrières-le-Buisson,
Le

Pour la société

Pour la Commune

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L-2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n°1270 relatif à la réhabilitation à l'extension du centre culturel André Malraux pour le lot n°16 – Electricité – Courant fort et faible, à la société EME – 58, rue des Artisans – 28 630 MORANG pour un montant global et forfaitaire de 470 000 € HT,

CONSIDÉRANT l'avenant n°1, notifié le 4 janvier 2024, relatif à la prise en compte des travaux supplémentaires suivants entraînant une plus-value de 26 814,19 € HT :

- Travaux d'électricité pour faire suite à la transformation de la terrasse végétalisée en une terrasse bois entraînant une plus-value de 22 524,18 € HT,
- Câblage en attente pour la pose de panneaux photovoltaïques entraînant une plus-value de 4 290,01 € HT,

CONSIDÉRANT l'avenant n°2, notifié le 4 janvier 2024, relatif au bilan plus et moins sur le marché suite aux études d'exécution, entraînant une plus-value de 314,51€ HT,

CONSIDÉRANT l'avenant n°3, notifié le 3 mai 2024, relatif à la prise en compte des travaux complémentaires entraînant une plus-value de 13 693,70 € HT,

CONSIDÉRANT l'avenant n°4, notifié le 5 juillet 2024, relatif au câblage des bornes WIFI, entraînant une plus-value de 4 259,25 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires pour le câblage d'équipement et raccordement de clapets coupe-feu, entraînant une plus-value de 14 299,35 € HT,

CONSIDÉRANT que ces travaux entraînent une plus-value de 14 299,35 € HT portant le montant du marché à 529 381,00 € HT soit une augmentation cumulée de 12,63 % par rapport au montant initial du marché,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
AVEC 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme FOUCAULT)**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

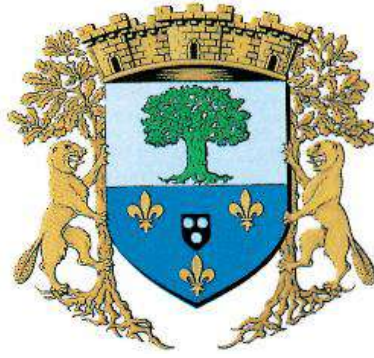
Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0070-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024



Marché relatif à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux –
Lot 16 – Electricité – Courant fort et faible

Avenant n° 5 au marché n°1270 notifié le 20 janvier 2022

Entre

La Commune de Verrières-le Buisson (91370)	Représentée par Monsieur Le Maire François Guy TRÉBULLE, en vertu de la délibération n°2020/22 du 27 juillet 2020
---	--

et

EME 58, Rue des Artisans 28630 MORANCEZ	Représentée par Monsieur Cédric MENAGE , gérant
--	--

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications de prestations indispensables au bon déroulement du chantier. Ces modifications sont les suivantes :

- Demandes complémentaires de câblage d'équipement, à la demande du MOA

Devis 2404 0021 Ind 3

Montant : 10 085,39 € HT

Validé par le MOE dans l'OS n°06 du 06 mai 2024

- Compléments raccordement de clapets CF, faisant suite :

- A la création d'un local photovoltaïque sous les combles (demande MOA)

- aux plans EXE du lot CVC

Devis 2405 0002 Ind 01

Montant : 4 213 ,96 € HT

Validé par le MOE dans l'OS n°06 du 06 mai 2024

L'avenant en plus-value représente un montant de 14 299,35 € HT soit 17 159,22 € TTC.

ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant initial du marché est de 470 000,00 € HT.

Avec les différents avenants, le montant du marché est porté à **529 381,00 € HT** détaillé comme suit :

Montant initial du marché	470 000,00	
Avenant n°1	26 814,19 € HT	+ 5,71 %
Avenant n°2	314,51 € HT	+ 5,77 %
Avenant n°3	13 693,70 € HT	+ 8,68 %
Avenant n°4	4 259,25 € HT	+ 9,58 %
Avenant n° 5	14 299,35 € HT	+ 12,63 %
TOTAUX	529 381,00 € HT	

Le montant total des avenants est de 59 381,00 € HT

ARTICLE 3 : PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par les dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le Titulaire renonce à toute autre réclamation pour les prestations objets du présent avenant.

À ,
Le

À Verrières-le-Buisson,
Le

Pour la société

Pour la Commune

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0070-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

.....

**OBJET : Signature de la convention constitutive du groupement de
 commandes relative à la fourniture de sel et autres produits de denévement**

Accusé de réception en préfecture
 1-DE
 Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT la démarche de la Communauté d'agglomération Paris Saclay initiée depuis 2018 pour mutualiser des achats au sein du territoire,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté d'agglomération de renouveler le groupement de commandes relatif à la fourniture de sel et autres produits de déneigement en proposant un nouveau modèle de convention constitutive,

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'adhérer à ce renouvellement de convention de groupement de commande pour la fourniture de sel et autres produits de déneigement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ**

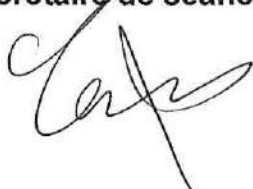
Article 1 : Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de sel et autres produits de déneigement.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L-2194-1,

CONSIDÉRANT le marché n° 202211 notifié le 17 août 2022 relatif à l'entretien des espaces verts publics de la commune - à la société TERIDEAL – 4 boulevard Arago – 91320 Wissous, pour un montant global et forfaitaire de 219 828,90 € HT et une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 250 000 € HT, soit un montant total annuel de 469 828,90 € HT,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des prestations dans la partie globale et forfaitaire, mais également dans la partie à bons de commande, comme suit :

- Entretien de la Haie de laurier au parc Regnier pour un montant annuel de 675 € HT
 - Entretien annuel des triangles devant le stationnement du parc Régnier pour un montant annuel de 2 550 € HT
 - Entretien annuel de lac Cambacérès pour un montant annuel de 17 498 € HT
- Soit une augmentation de 20 723 € HT par an sur la partie globale et forfaitaire

Il est nécessaire également d'ajouter des lignes sur le bordereau de prix qui n'engendreront aucune incidence financière sur le montant du marché du fait du montant maximum annuel de 250 000 € HT.

- Taux horaire de main d'œuvre
- Décharge de déchets verts (feuilles) à la tonne
- Décharge DIB à la tonne
- Décharge de troncs à la tonne
- Gestion renouvelée du japon au m²
- Tonte de pelouses avec ramassage et évacuation des déchets de coupe pour le mail Estienne d'Orves

CONSIDÉRANT que ces travaux entraînent une plus-value de 20 723 € HT portant le montant du marché à 490 551,90 € HT soit une augmentation cumulée de 4,4 % par rapport au montant initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de Commission d'Appel d'Offres pour cet avenant car l'augmentation ne dépasse pas les 5 % du montant du marché initial.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
AVEC 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme FOUCAULT)**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,

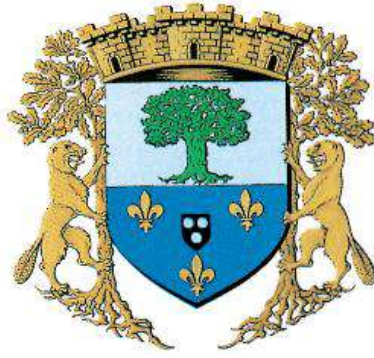


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



Marché relatif à l'entretien des espaces verts publics de la commune
Marché Public n° 202211

Avenant n° 1 au marché n° 202211 notifié le 17 aout 2022

Entre

La Commune de Verrières-le Buisson (91370)	Représentée par Monsieur Le Maire François Guy TRÉBULLE, en vertu de la délibération n°2020/22 du 27 juillet 2020
---	--

et

TERIDEAL – 4 Boulevard Arago – 91320 WISSOUS	Représentée par Monsieur PLASSART ERIC
---	---

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des prestations dans la partie globale et forfaitaire, mais également dans la partie à bons de commande, comme suit :

- Entretien de la Haie de laurier au parc Regnier pour un montant annuel de 675€ HT
- Entretien annuel des triangles devant le stationnement du parc Regnier pour un montant annuel de 2 550 € HT
- Entretien annuel de lac Cambacères pour un montant annuel de 17 498 € HT

Il est nécessaire également d'ajouter des lignes sur le bordereau de prix qui n'engendreront aucune incidence financière sur le montant du marché du fait du montant maximum annuel de 250 000 € HT.

- Taux horaire de main d'œuvre
- Décharge de déchets verts (feuilles) à la tonne
- Décharge DIB à la tonne
- Décharge de troncs à la tonne
- Gestion renouvelée du japon au m²
- Tonte de pelouses avec ramassage et évacuation des déchets de coupe pour le mail Estienne d'Orves

Soit une augmentation de 20 723 € HT **par an** sur la partie globale et forfaitaire

ARTICLE 2 : MONTANT DU MARCHÉ

Le marché a été notifié avec un montant global et forfaitaire de 219 828,90 € HT et une partie à bons de commande d'un montant maximum annuel de 250 000 € HT, soit un montant total annuel de 469 828,90 € HT.

Le montant du marché est porté à **930 363,02 € HT** détaillé comme suit :

Montant initial du marché	469 828,90 € HT	
Avenant n°1	20 723,00 € HT	+ 4,4 %
TOTAUX	490 551,90 € HT	

ARTICLE 3 : PORTEE DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par les dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le Titulaire renonce à toute autre réclamation pour les prestations objets du présent avenant.

À,
Le

À Verrières-le-Buisson,
Le

Pour la société

Pour la Commune



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

**OBJET : Retrait de la délibération n°2022/88, relative à l'adoption du principe
 de délégation de service public pour la gestion du domaine de Verrières**

Accusé de réception en préfecture
 00721010645720240704 DELv2024_0073-DE
 Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT la délibération n°2022/88 relative à l'adoption du principe de délégation de service public pour la gestion du domaine de Gravières, présentée au Conseil Municipal du 7 décembre 2022 et devenue exécutoire le 30 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la décision de la ville de procéder différemment afin de garantir la valorisation de ce domaine,

CONSIDÉRANT qu'un appel à manifestation d'intérêt a été mis en ligne le 10 octobre 2023 et qu'une association a déposé un projet pour le domaine de Gravières,

CONSIDÉRANT que ce projet a été présenté en Conseil Municipal le 5 février 2024, et que la délibération a été redue exécutoire le 16 février 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'annuler la délibération n°2022/88 relative à l'adoption du principe de délégation de service public pour la gestion du domaine de Gravières,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
AVEC 24 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme
THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ,
M. FASS)**

Article unique : La délibération n°2022/88 du 7 décembre 2022 est retirée.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

.....

**OBJET : Signature d'un protocole transactionnel dans le cadre d'une médiation
 avec la société ECB, titulaire du marché n°1256 relatif au marché de
 réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux, lot 2, gros œuvre.**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Civil,

CONSIDÉRANT le marché n°1256, relatif à la réhabilitation et extension du centre culturel André Malraux, lot gros œuvre, notifié à la société ECB,

CONSIDÉRANT le litige relatif à la réalisation de différents ouvrages du chantier et de coûts supplémentaires qui a opposé la Ville à la société ECB,

CONSIDÉRANT que la société ECB a saisi le Médiateur des Entreprises pour tenter de résoudre le litige et que la commune a accepté cette médiation qui s'est déroulée le 13 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la médiation a permis d'aboutir à un accord entre la société ECB et la Ville qui a donné lieu à un protocole transactionnel portant sur un certain nombre d'obligations de finalisation et de réalisation d'ouvrages du chantier Malraux par ECB et au règlement par la ville d'un montant forfaitaire de 200 000 € mettant fin au litige,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
AVEC 25 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (M. HULIN, Mme THEISEN, M.
YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS)**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit protocole transactionnel et l'ensemble des documents afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Karine CASAL DIT ESTEBAN



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre
Le quatre juillet et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
M. MILLET à M. DOSSMANN,
M. ATTAF à M. BAUDE,
M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
M. FASS à Mme QUINQUENEL,
Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

OBJET : Bilan d'activité de la cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API
Restauration de janvier à août 2023.

Accusé de réception en préfecture
09/21/106497/2024/0704 DEL 2024 0075 DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit examiner les synthèses et le rapport d'activité du délégataire API Restauration en vue de vérifier la bonne mise en œuvre et l'application du contrat de concession conclu pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2023,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux réunie le 28 mai 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Prend acte du bilan d'activité pour le période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023 de la cuisine centrale de Verrières-le-Buisson réalisé par API Restauration, délégataire du service public de restauration collective.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,

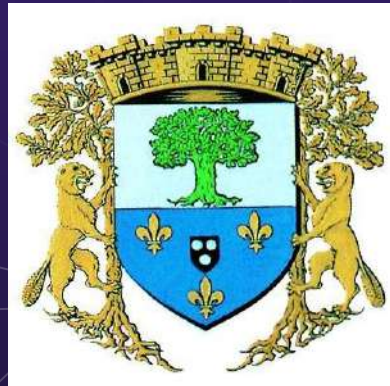


Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



CUISINE CENTRALE VERRIERES LE BUISSON

BILAN MAINTENANCE 2023

1/27

SOMMAIRE

- LES INVESTISSEMENTS
- ETAT VÉTUSTE ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION
- LES CONTRATS
- LES COÛTS DE MAINTENANCE
- LES COÛTS DES FLUIDES/ENERGIES
- CONCLUSION

LES INVESTISSEMENTS

LES INVESTISSEMENTS

SAUTEUSE I VARIO PRO XL



LES INVESTISSEMENTS

ELECTROMÉNAGER SALLE DE PAUSE & BALANCE OHAUS



LES INVESTISSEMENTS

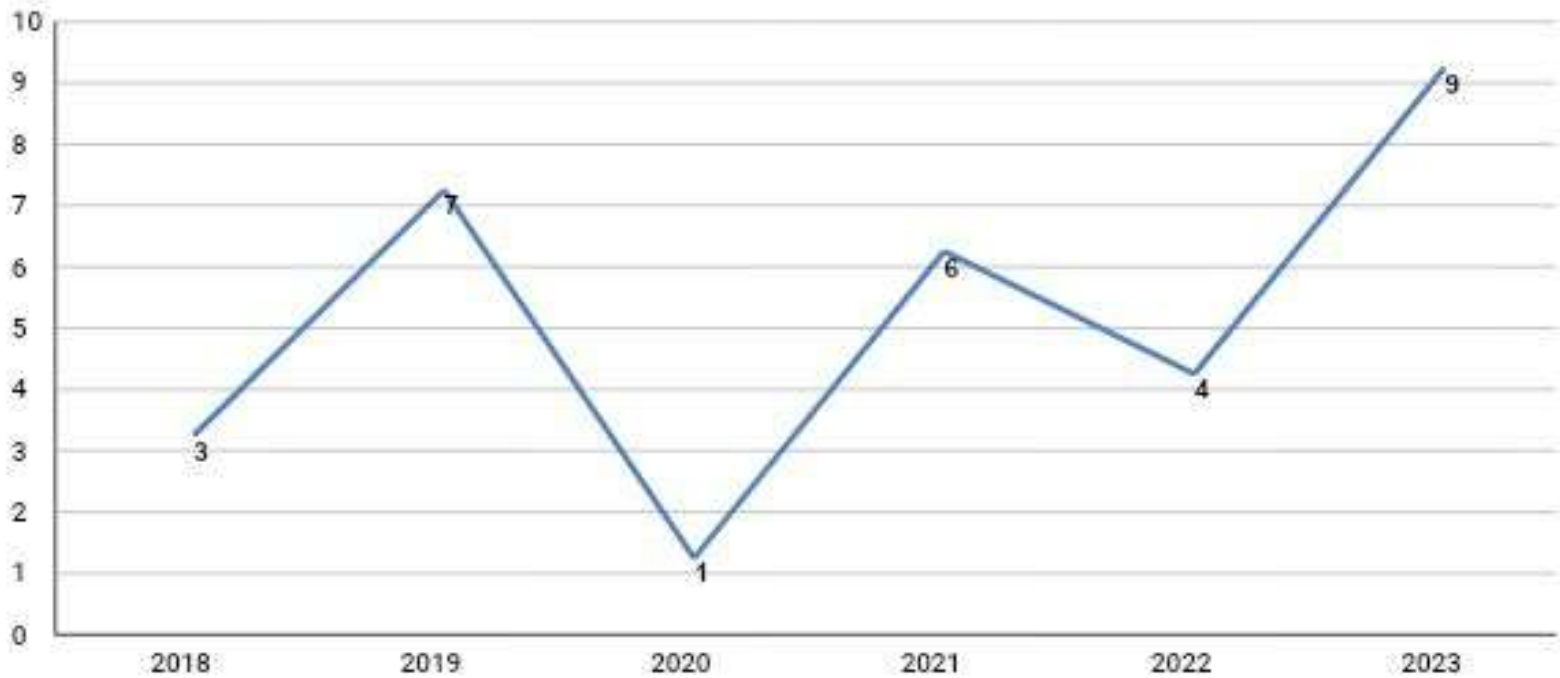
MOTEUR TOURELLE CUISINE & MOTEUR CENTRALE NÉGATIVE



LES INVESTISSEMENTS

29 MATÉRIELS ACHETÉS
DEPUIS SEPTEMBRE 2018

HISTORIQUE DES REMPLACEMENTS DES MATÉRIELS



LES INVESTISSEMENTS

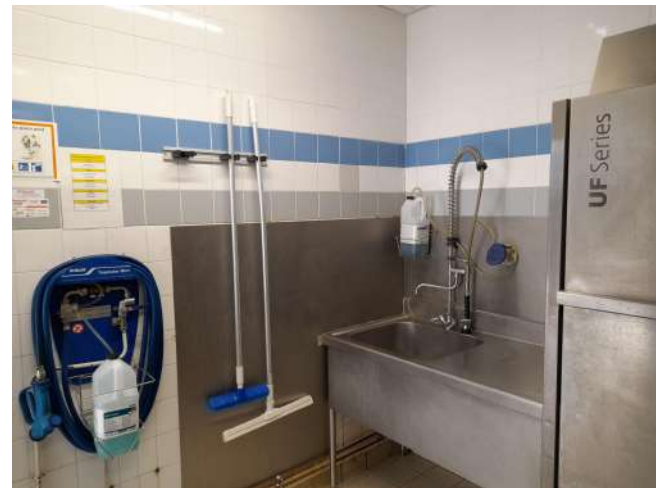
TABLEAU DES INVESTISSEMENT RÉALISÉS

CUISINE CENTRALE DE VERRIERES LE BUISSON						
PLAN INVESTISSEMENTS DES EQUIPEMENTS DE CUISINE EN TEMPS REEL (SEPTEMBRE 2018 - AOÛT 2023)						
Matériels	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Four 20 niveaux gn 2/1		20 032,00 €				
Echelle bac gn 2/1		1 768,00 €			1 182,04 €	
2 feux vifs		3 472,00 €			2 882,35 €	
Sauteuse vario						17 841,67 €
Mixer plongeant		840,00 €				
Lave batterie				20 642,74 €		
Support couvercles (lave batterie)				349,52 €		
Bac plonge				1 358,50 €		
Chariot support bacs				886,76 €		
Echelle couvercles (session interne)				650,00 €		
Hotte plonge				3 255,95 €		
Bacs gastro inox & couvercles				1 268,20 €	4 414,00 €	
Conteneur isotherme & plaque eutectique GN1/1					542,00 €	
Chariot acier dossier rebattable plateau & sangle						307,10 €
Thermoscelleuse	10 400,00 €					
Batteur 20 litres		6 963,00 €				
Coupe legumes					9 780,00 €	
Support mobile et grille coupe légumes					1 453,80 €	
Groupe cellule reroidissement				9 792,60 €		
Enregistreur de temperature		4 805,00 €				
Tamis automatique c120		3 722,00 €				
Lave cagette			18 489,91 €			
Bac gasrto GN1/2 & couvercle						660,00 €
Lave vaisselle electroménager						332,50 €
Frigo electroménager						107,50 €
2 Balance ohaus						359,66 €
Table demontable rayonnée						527,80 €
Moteur extraction hotte cuisine						2 578,13 €
Compresseur centrale négative						4 825,90 €
Total annuel	10 400,00 €	41 602,00 €	18 489,91 €	38 204,27 €	20 254,19 €	27 540,26 €
Total sur les 5 ans				156 490,63 €		
Moyenne annuelle (2018-2023)				26 081,77 €		

LES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX RENOVATION INFRASTRUCTURE

Habillage couloir sanitaire plaque pvc & Habillage plonge plaque inox



LES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX RENOVATION INFRASTRUCTURE

Réfection contour de caniveaux



LES INVESTISSEMENTS

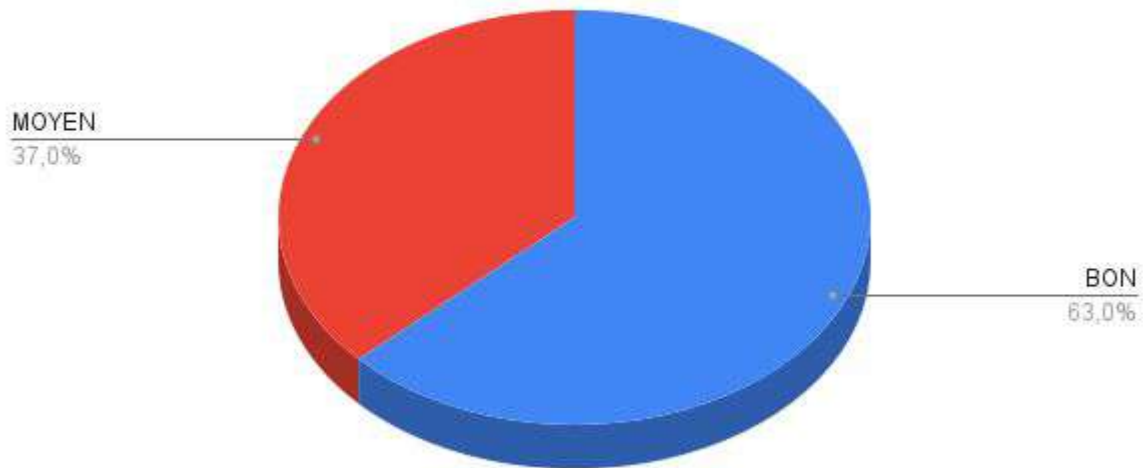
TABLEAU DES INVESTISSEMENT TRAVAUX RÉALISÉS

CUISINE CENTRALE VERRIERES LE BUISSONS						
PLAN DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE EN TEMPS REEL (SEPTEMBRE 2018- AOÛT 2023)						
Matériels	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Travaux annuels de refection cuisine			2 460,00 €		3 494,52 €	
Refection bati de porte			1 690,00 €		667,10 €	
Peintures portes métalliques des quais					1 528,90 €	
Remplacement radiateurs		6 104,00 €				
Remplacement porte d'entrée cuisine					8 005,54 €	
Travaux réaménagement plonge				8 258,03 €	4 779,88 €	
Remplacement dalle de faux plafond					6 966,88 €	
Habillage couloir sanitaire plaque pvc						838,27 €
Habillage plaque inox						784,78 €
Travaux refection contour caniveaux						1 395,05 €
Total annuel	0,00 €	6 104,00 €	4 150,00 €	8 258,03 €	25 442,82 €	3 018,10 €
Total sur les 5 ans	46 972,95 €					
Moyenne annuelle (2018-2023)	8 790,97 €					

ETAT VÉTUSTE DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION

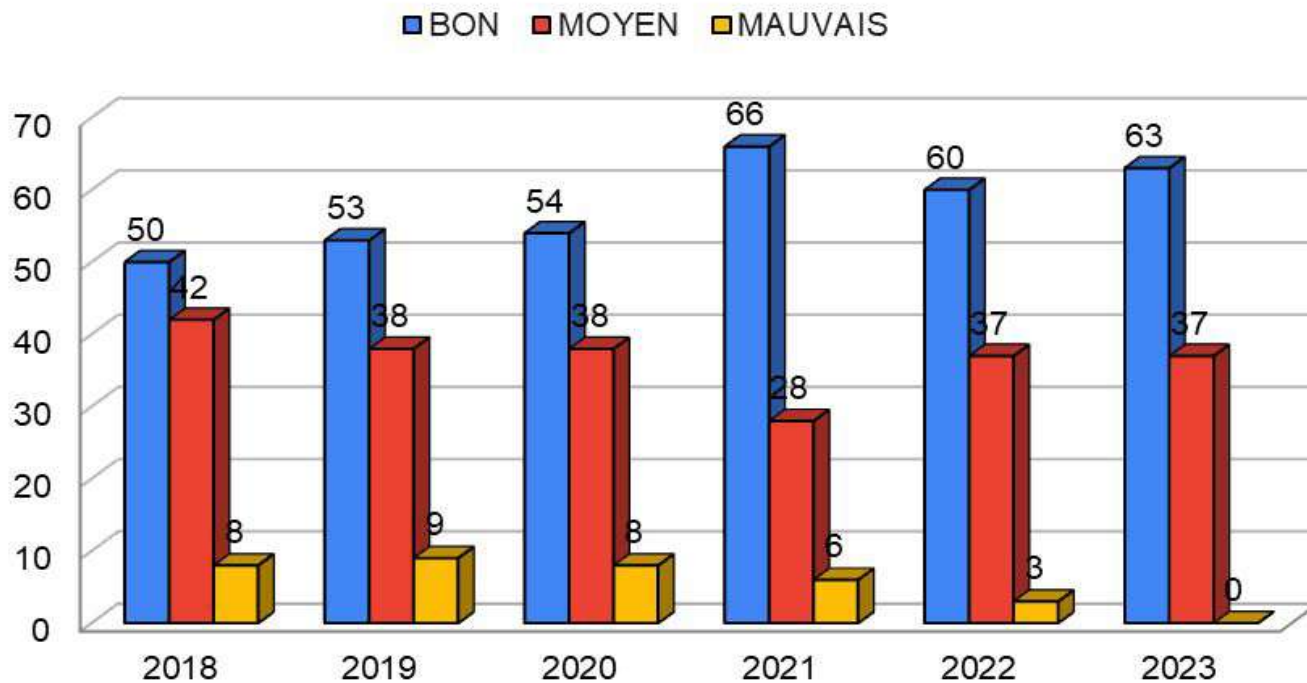
ETAT VÉTUSTE DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION

ETAT VETUSTE MATERIELS 2023



ETAT VÉTUSTÉ DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION

Evolution état vétusté depuis 2018



LES CONTRATS

LES CONTRATS

Point sur les contrats signé en cours - Année 2023 (couts sans compter les prestations hors contrat)

PRESTATIONS	SOCIETE	COUTS ANNUELS
HOTTES	AEROLIA	750,00 €
VERIFICATION EXTINCTEURS	BLOC FEU	161,39 €
VERIFICATION BAES ET ALARME INCENDIE		262,63
BAC A GRAISSES	SUEZ	2 335,93 €
MAINTENANCE DES MATERIELS FRIGORIFIQUES	ROUSSEL	4 807,43 €
MAINTENANCE DES MATERIELS CHAUD DE CUISINE	ROUSSEL	
MAINTENANCE COMPRESSEUR AIR	SEMAC	365,00 €
CHAUFFAGE, VENTILATION, ADOUCISSEUR	MISSEWARD	1 424,87 €
VERIFICATION ELECTRIQUE	BUREAU VERITAS	913,83 €
VERIFICATION GAZ	BUREAU VERITAS	481,68 €
VERIFICATION APPAREILS DE CUISSON OU DE REMISE EN TEMPERATURE	BUREAU VERITAS	168,20 €
DERATISATION	RENTOKIL	1 158,86 €
DESINCTISATION	RENTOKIL	1007,36
ESPACE VERT	CARRE VERT	1 725,00 €
ENTRETIEN TOITURE	ATTILA	690,00 €
GESTION DES DECHETS	TAIS VEOLIA	5 452,40 €
MAINTENANCE THERMOSCELLEUSE	GECAM	570,00 €
TOTAL		21 204,59 €

LES COÛTS MAINTENANCE

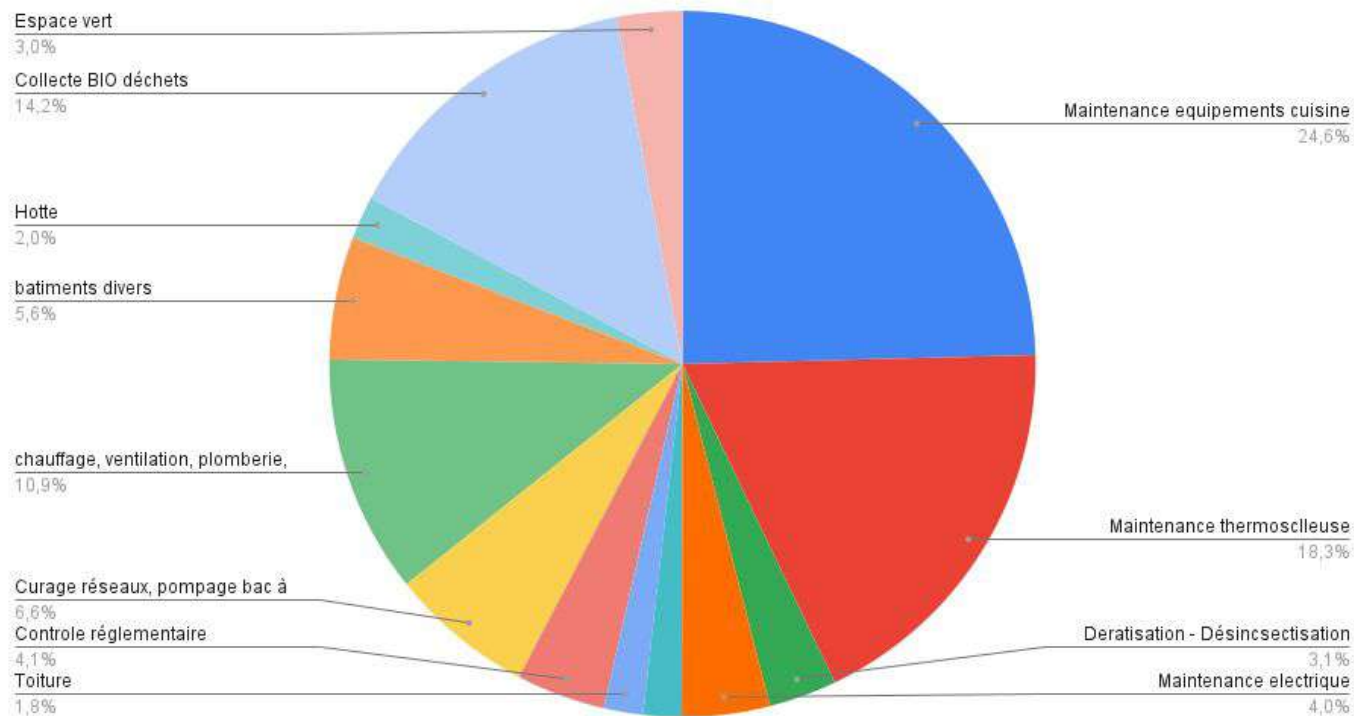
LES COÛTS MAINTENANCE

COÛTS MAINTENANCE 2023 (prestation contractuelle et hors contrat)

OPERATIONS	COÛTS
Maintenance équipements cuisine	9 431,29 €
Maintenance thermoscléuse	7 015,45 €
Maintenance compresseur air	/
Deratisation - Désinsectisation	1 195,33 €
Maintenance électrique	1 538,80 €
Systèmes sécurité incendie	673,49 €
Toiture	690,00 €
Contrôle réglementaire	1 563,71 €
Curage réseaux, pompage bac à graisse	2 535,93 €
chauffage, ventilation, plomberie, adoucisseur	4 187,94 €
batiments divers	2 155,00 €
Hotte	750,00 €
Collecte BIO déchets	5 452,40 €
Espace vert	1 150,00 €
TOTAL	38 339,34 €

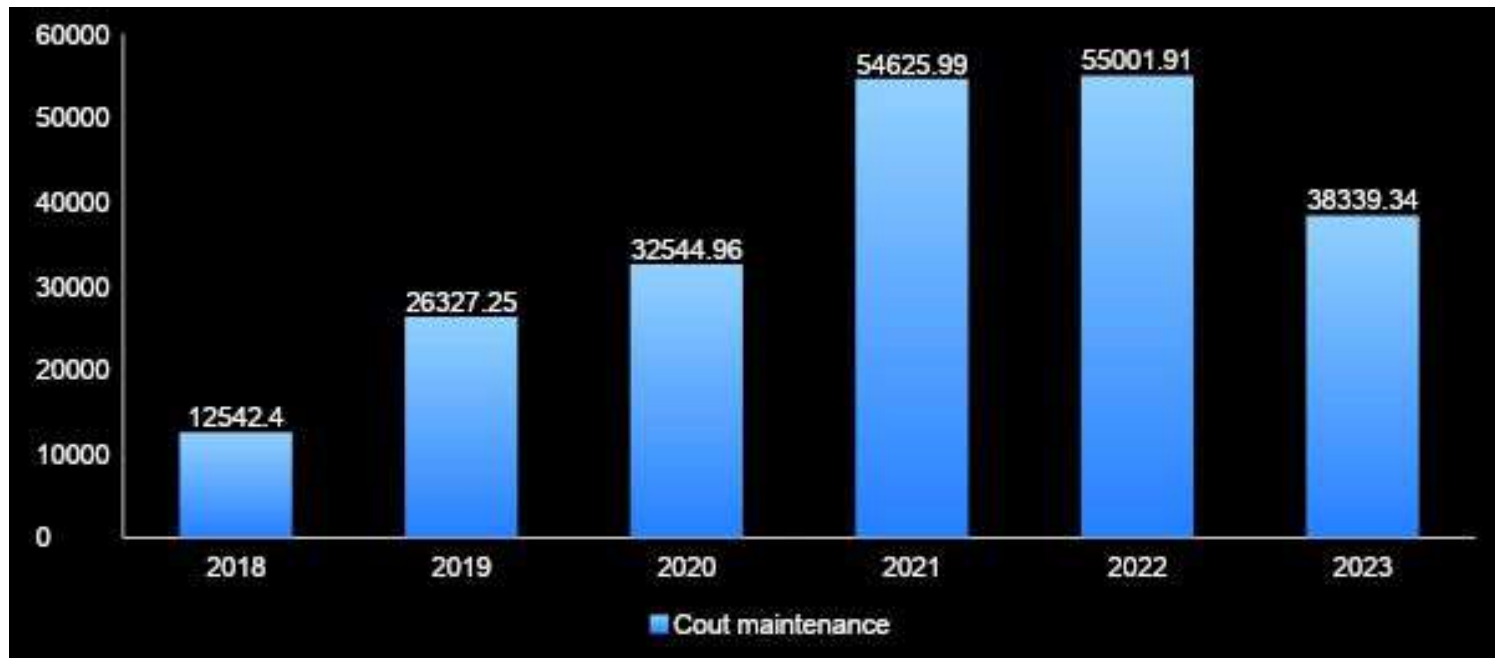
LES COÛTS MAINTENANCE

COÛTS MAINTENANCE 2023 EN %



LES COÛTS MAINTENANCE

ÉVOLUTIONS DES COÛTS MAINTENANCE DE SEPTEMBRE 2018 à AOUT 2023



LES COÛTS FLUIDES/ÉNERGIES

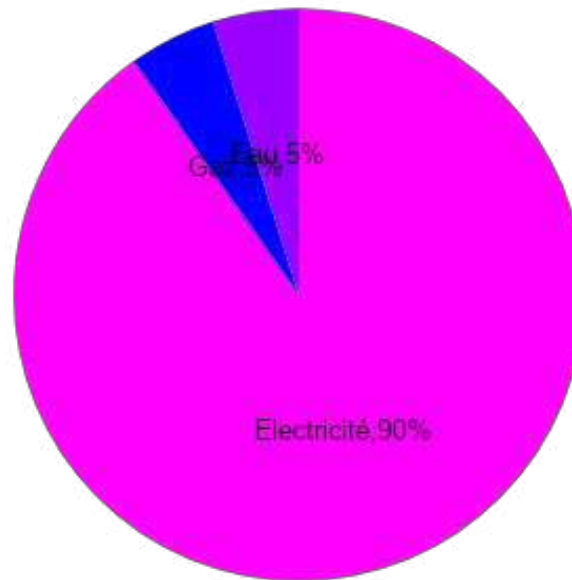
LES COÛTS FLUIDES ÉNERGIES

COÛTS FLUIDES/ÉNERGIES 2023

<i>ENERGIES</i>	<i>COÛTS</i>
<i>Electricité</i>	61 490,40 €
<i>Gaz</i>	3 385,32 €
<i>Eau</i>	3 320,04 €
TOTAL	68 195,76 €

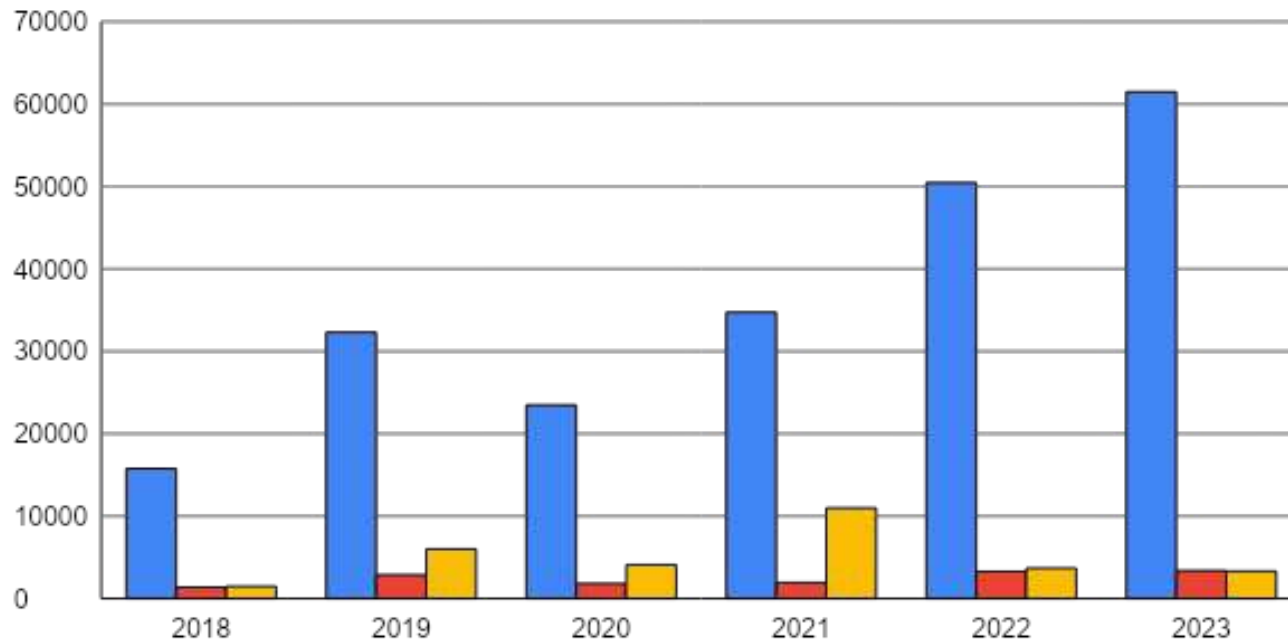
LES COÛTS FLUIDES ÉNERGIES

COÛTS FLUIDES 2023 EN %



LES COÛTS FLUIDES ÉNERGIES

ÉVOLUTIONS DES COÛTS FLUIDES/ÉNERGIES DE SEPTEMBRE 2018 A AOUT 2023



CONCLUSION

CONCLUSION

PÉRIODE JANVIER – AOÛT 2023

106 535,1 €

COÛT
MAINTENANCE/FLUIDES

74 513,21 €

COÛT INVESTISSEMENT
MATÉRIELS/TRAVAUX

HAUSSE DES FLUIDES/ENERGIES

CONCLUSION

PÉRIODE JANVIER – AOÛT 2023

BÂTIMENT VÉTUSTE, ANOMALIES REDONDANTES

PROBLÈME THERMOSCELLAGE, PANNE
RÉCURRENTES

PROBLEME ELECTRIQUE, RESEAUX ELECTRIQUE

CASSURE FAÏENCE, PLINTHE, CARRELAGE

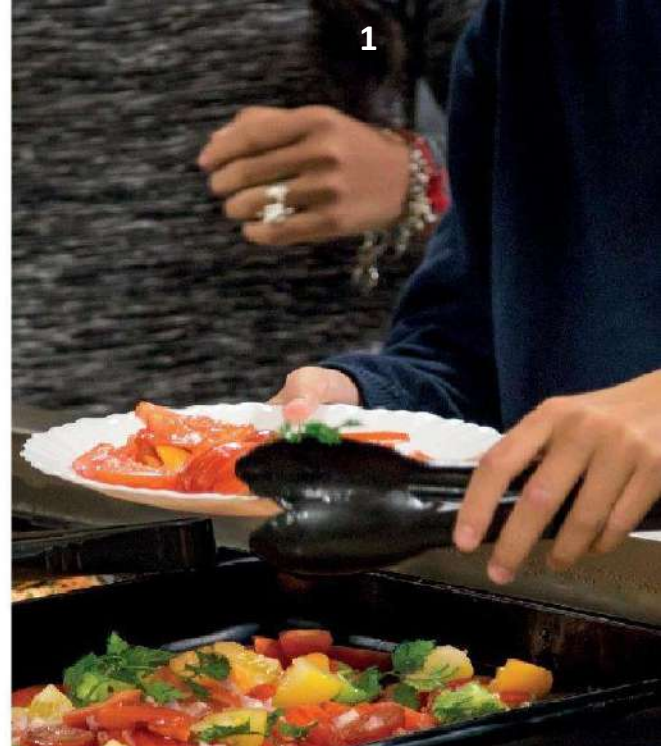
REMONTÉE D'HUMIDITÉ BÂTIMENT





api

CUISINONS
L'AVENIR
AVEC PASSION



BILAN D'ACTIVITE

de janvier à août 2023

CUISINE CENTRALE

DE

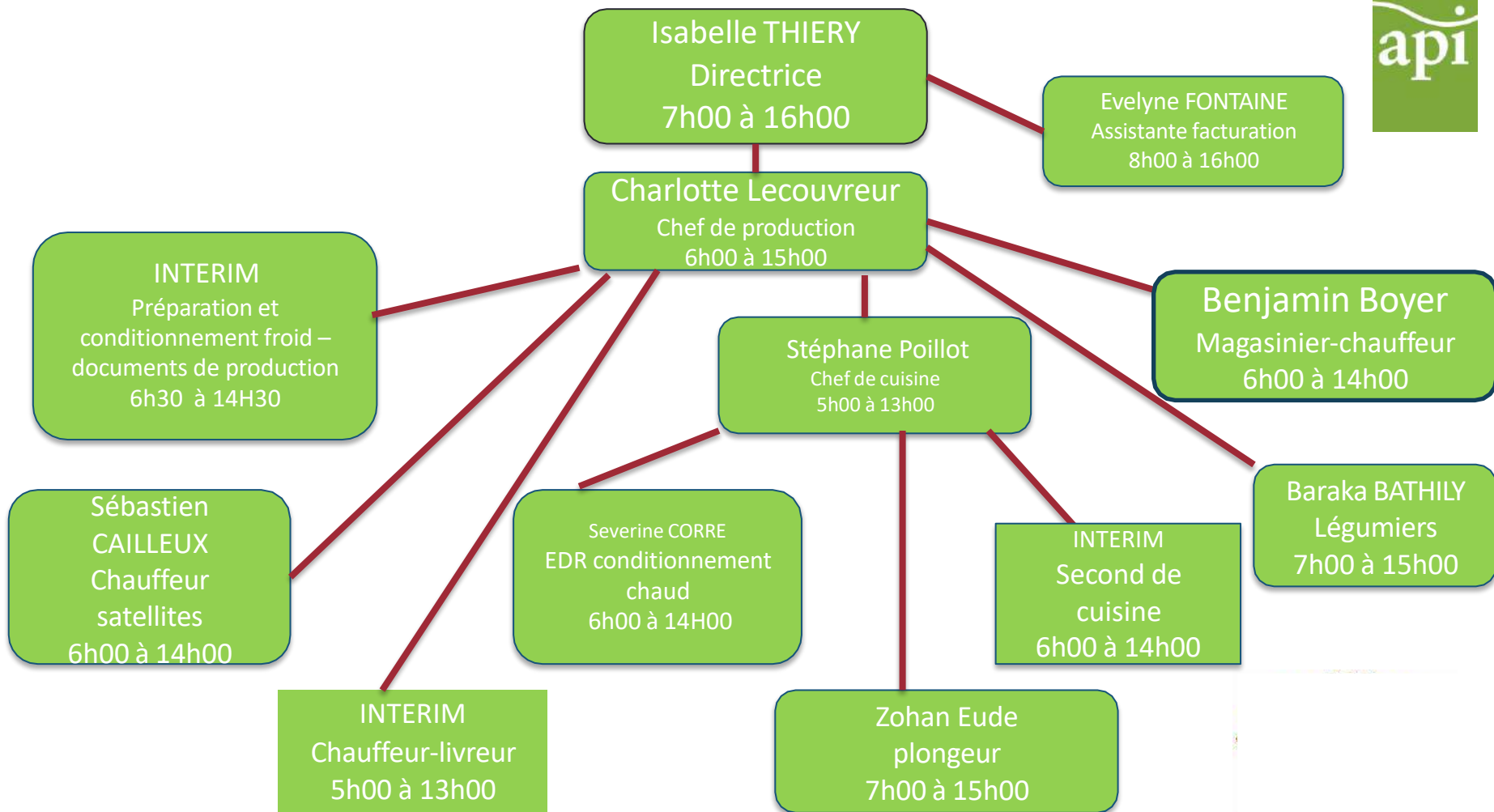
VERRIÈRES LE BUISSON



Mairie de Verrières-le-Buisson
Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson
www.verrieres-le-buisson.fr

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Organigramme



Sommaire



1. Compte rendu sanitaire
2. Compte rendu qualitatif
3. Compte rendu financier

1. Compte rendu sanitaire⁴



1-Analyses bactériologiques 2023

2-Audits

3- visite DDPP: pas de passage

1.1 Analyses bactériologiques 2023



Bilan analyses bactériologiques 2023 en %



1.2 Audits



**Audit AGROBIO du pas d'audit durant
la période janvier à août 2023**

1.3 Passage DDPP

**En attente
pour 2023**



2. Compte rendu qualitatif

1-Commissions de menus

2-Tableau de fréquences

3-Plan alimentaire

4-Exemple de menus

5-Producteurs locaux

6 La cuisine en temps réel

7Répartition des produits annuels

8- Retours enquête de satisfaction

2.1-Commissions de menus



Dates des commissions 2023

Scolaires	Crèches
25 janvier	19 janvier
29 mars	30 mars
7 juin	Jeudi 8 Juin
12 juillet	

2.2-Tableau de fréquences

GEMRCN - FREQUENCES RECOMMANDEES DE SERVICE DES PLATS POUR LES REPAS DES ENFANTS DE PLUS DE 3 ANS, DES ADOLESCENTS, DES ADULTES ET DES PERSONNES AGEES EN CAS DE PORTAGE A DOMICILE (1) (2) (3)

Analyse sur 27 repas du SELF (du 2 Janvier au 27 Janvier) rapportés sur 20 repas

Analyse sur 20 repas	*	Entrée	Plat protidique	Garniture ou accompagnement	Produit laitier	Dessert	Fréquence recommandée
MIDI							
Entrées contenant plus de 15% de lipides	A	3,0					4/20 maxi
Crudités légumes ou fruits, contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	B	16,0		0,0			10/20 mini
Produits à frire ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides	C		0,0	0,0			4/20 maxi
Plats protidiques ayant un rapport P/L \leq 1	D		2,0				2/20 maxi
Poissons ou préparations à base de poisson contenant au moins 70% de poisson, et ayant un P/L \geq à 2	E		5,0				4/20 mini
Viandes non hachées de bœuf, de veau ou d'agneau, et abats de boucherie	F		4,0				4/20 mini
Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou de fromage, contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la denrée protidique des plats composés	G		2,0				3/20 maxi
Composantes ou plats complets associant céréales et légumineuses	VG1		0,0				4/20
Composantes ou plats complets associant œuf et/ou produit laitier	VG2		2,0				
Composantes ou plats complets associant céréales et/ou pommes de terre et/ou légumineuses + œuf et/ou produit laitier	VG3		2,0				
Composantes ou plats complets à base de soja	VG4		0,0				
Légumes cuits, autres que secs, seuls, ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes	H			9,0			10 sur 20
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes secs, féculents ou céréales	I			11,0			10 sur 20
Fromages contenant au moins de 150mg de calcium laitier par portion (4)	J	0,0			8,0		8/20 mini
Fromages dont la teneur en calcium laitier est comprise entre 100 mg et moins de 150 mg par portion (4)	K	0,0			5,0		4/20 mini
Produits laitiers ou desserts lactés contenant plus de 100mg de calcium laitier et moins de 5g de lipides par portion	L				7,0	0,0	6/20 mini
Desserts contenant plus de 15% de lipides	M					2,0	3/20 maxi
Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de 15% de lipides	N					4,0	4/20 maxi
Desserts de fruits crus 100% fruit cru	O					12,0	8/20 mini

* 2 compotes en dessert qui n'entrent pas dans le GEMRCN

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

2.3-Plan alimentaire scolaire

(Janvier 2023)



lundi 2 janvier	mardi 3 janvier	mercredi 4 janvier	jeudi 5 janvier	vendredi 6 janvier
CUIDITÉ VOLAILLE FECULENT FROMAGE < 100mg Ca FRUITS CUIITS	LEGUMES SECS ŒUF LEGUMES & FÉCULENTS FROMAGE < 150 mg Ca ET >100 mg Ca FRUIT CRU	CRUDITEE BOEUF RÔTI FECULENT FROMAGE > 150 mg Ca DESSERT LACTE < 15% L ET > 20g G	ENTREE FECULENT PORC LEGUMES LAITAGE FRUIT CRU	CUIDITE POISSON ENTIER LÉGUMES FROMAGE > 150 mg Ca PATISSERIE <15% L ET <20g G
lundi 9 janvier	mardi 10 janvier	mercredi 11 janvier	jeudi 12 janvier	vendredi 13 janvier
ENTREE FECULENT BŒUF SAUTE LÉGUMES FROMAGE > 150 mg Ca FRUIT CRU	ENTREE FECULENT VOLAILLE LÉGUMES FROMAGE > 150 mg Ca FRUIT CRU	Entrée > 15% de MG POISSON ENTIER FÉCULENTS & LÉGUMES FROMAGE < 150 mg Ca ET >100 mg Ca DESSERT LACTE < 15% L ET > 20g G	CRUDITEE PLAT PROTIDIQUE VÉGÉTARIEN A BASE DE PRODUITS LAITIERS LEGUMES LAITAGE FRUIT CRU	CUIDITE POISSON HACHE NON RECONSTITUE FECULENT FROMAGE < 150 mg Ca ET >100 mg Ca FRUIT CUIT
lundi 16 janvier	mardi 17 janvier	mercredi 18 janvier	jeudi 19 janvier	vendredi 20 janvier
CRUDITEE PLAT PROTIDIQUE PORC <70% Mat 1ere Animale LÉGUMINEUSE FROMAGE < 150 mg Ca ET >100 mg Ca FRUIT CRU	CRUDITEE PLAT PROTIDIQUE VÉGÉTARIEN A BASE DE LÉGUMINEUSE & FÉCULENT LAITAGE FRUIT CRU	CUIDITE BOEUF SAUTÉ LÉGUMES FROMAGE > 150 mg Ca DESSERT LACTE FECULENT <15% MG ET <20g G	CRUDITEE POISSON HACHE NON RECONSTITUE FÉCULENT LAITAGE FRUIT CRU	CRUDITEE POISSON ENTIER LEGUMES LAITAGE
lundi 23 janvier	mardi 24 janvier	mercredi 25 janvier	jeudi 26 janvier	vendredi 27 janvier
CRUDITEE VOLAILLE LÉGUMINEUSE LAITAGE DESSERT LACTE < 15% L ET > 20g G	FÉCULENT PLAT PROTIDIQUE VÉGÉTARIEN A BASE DE LÉGUMINEUSE & FÉCULENT LEGUMES FROMAGE > 150 mg Ca FRUIT CRU	Entrée > 15% de MG PLAT PROTIDIQUE VOLAILLE <70% Mat 1ere Animale FÉCULENT LAITAGE FRUIT CRU	Entrée > 15% de MG BŒUF SAUTE LÉGUMES LAITAGE FRUIT CRU	CUIDITE POISSON ENTIER FECULENT FROMAGE < 100mg CA FRUIT CRU

2.4-Menus

Menus validés après la commission (Janvier 2023)

conformément au plan alimentaire

api



Ville de Verrières-Le-Buisson MENUS SCOLAIRES JANVIER 2023 Du Pain artisanal BIO et Local est proposé lors des repas



lundi 2 janvier	mardi 3 janvier	mercredi 4 janvier	jeudi 5 janvier	vendredi 6 janvier
Betteraves BIO vinaigrette	Lentilles BIO vinaigrette	Carottes BIO râpées vinaigrette	Salade de pommes de terre	Velouté de chou-fleur BIO au lait de coco
Haut de cuisse de poulet BIO jus au thym	Omelette roulée	Rôti de bœuf FR jus de semoule	Sauté de porc LR au curry * * Sauté de dinde BBC au curry	Hoki MSC sauce provençale
Coquillettes BIO	Gratin de brocolis & PDT BIO	Semoule BIO aux légumes	Carottes BIO	Epinards BIO
Vache qui rit	Brie Carré de l'est	Saint Nectaire	Fromage blanc nature BIO	Chanteneige Kiri
Compote BIO	Fruit de saison BIO	Mousse au chocolat au lait	Fruit de saison au choix	Galette des rois
lundi 9 janvier	mardi 10 janvier	mercredi 11 janvier	jeudi 12 janvier	vendredi 13 janvier
Bouillon vermicelle	Salade de pâtes BIO	Céleri rémoulade BIO	Salade Coleslaw BIO	Betteraves BIO à l'échalote
Pot au feu (Bœuf FR)	Sauté de dinde BBC sauce vanille & gingembre	Colin d'Alaska MSC sauce estragon	Tortellini tricolore & 3 fromages (Gorgonzola DOP, Mozza, Gruyère AOP)	Brandade de poisson MSC
Légumes BIO du pot au feu (avec PDT)	Haricots verts BIO	Blé BIO aux légumes	Salade verte	Pommes de terre BIO (de la brandade)
Mimolette	Kiri Chanteneige	Carré de l'Est	Yaourt nature sucré BIO	Camembert Coulommiers
Fruit de saison au choix	Fruit de saison BIO	Panna cotta au coulis de fruits rouges	Fruit annuel	Fruit de saison BIO
lundi 16 janvier	mardi 17 janvier	mercredi 18 janvier	jeudi 19 janvier	vendredi 20 janvier
Radis rose & beurre	Salade verte vinaigrette	Velouté de courges	Salade au cheddar	Endives aux noix
Chipolatas LABEL ROUGE jus aux herbes* *Saucisse de volaille	Hachis Parmentier de légumes (p. de terre BIO)	Bœuf bourguignon FR	Fish and chips (frites BIO)	Haut de cuisse de Poulet BBC jus aux oignons
Lentilles BIO		Jardinière de légumes	Frites BIO	Farfalles BIO
Brie BIO	Petit suisse sucré BIO	Emmental BIO	Fromage blanc nature BIO	Tartare Ail & Fines Herbes Tartare Nature
Fruit annuel	Fruit de saison au choix	Riz au lait	Cheesecake	Compote de pomme BIO
lundi 23 janvier	mardi 24 janvier	mercredi 25 janvier	jeudi 26 janvier	vendredi 27 janvier
Carottes BIO râpées vinaigrette	Salade de riz BIO	Céleri BIO rémoulade & pommes BIO	Terrine de volaille & cornichons	Crème d'épinards BIO
Escalope de dinde BBC à la tomate	Nuggets de blé & ketchup	Carbonars de dinde	Sauté de bœuf FR au paprika	Hoki MSC sauce bonne femme
Haricots blancs coco BIO	Haricots beurre & verts BIO	Penne BIO	Carottes BIO braisées	Riz BIO
Petit suisse sucré BIO	Tomme Grise Mimolette	Yaourt de la ferme de Viltain + sucre	Yaourt vanille BIO	
Liégeois chocolat	Fruit de saison	Cocktail de fruits	Fruit de saison au choix	

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024
Fruit annuel

2.5-Producteurs locaux



LA FERME DE VILTAIN

api



« La ferme de Viltain »

2.5-Producteurs locaux (suite)

Où est-ce ?

Exploitation agricole familiale transmise de père en fils depuis des générations, **L'EARL de la Bretonnière** est située à **Mondreville** au sud de la Seine-et-Marne, à **proximité de Nemours** et dirigée par la famille **Noue**.

L'entreprise produit des **céréales** (blé, orge et maïs), des **légumineuses** (lentilles), des **betteraves sucrières**, des **plantes aromatiques** (persil et thym) et des **potatoes**.

Qui est Guillaume Noue ?

En octobre 2014, après ses études supérieures dans le domaine agricole, **Guillaume Noue**, **fils d'agriculteur**, a pour projet de développer la **vente en directe** de l'exploitation familiale et la mise en avant des **produits locaux**, selon une démarche d'**agriculture raisonnée**.

C'est la naissance de la **société Guillaume Noue**. Il élargit par la suite sa gamme de légumes en partenariat avec les voisins de l'EARL de la Bretonnière.



«Monsieur Noue »



Plantation des pommes de terre (avril)

Développement et floraison du tubercule (mai à juillet)



Arrachage (août)

Premier tri sur la machine



Quels produits ?

Actuellement, il commercialise en circuit court :

- ✓ Pommes de terre
- ✓ Oignons
- ✓ Echalotes
- ✓ Ail
- ✓ Lentilles vertes
- ✓ Haricots blancs et rouges
- ✓ Flageolets



Séchage des oignons après récolte

Prélèvement de lentilles avant récolte



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

2.5-Producteurs français (suite)




Abricots origine FRANCE



Nos partenaires producteurs locaux

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

2.6-La cuisine en temps réel

api

Réalisation de gâteaux à l'ananas par le Chef pour environ 1700 convives



Animation Anti gaspi dans les restaurants



A MIDI C'EST ANTI GASPI
Beesk
POUR SOUTENIR LES PRODUCTEURS !

2.9 TONNES
de produits HoRs NoRmE 

CUISINÉS PAR VOTRE CHEF.FE ET SON ÉQUIPE CETTE ANNEE

SOIT :

 **2 622.31 KG de Co2 économisés**

 **L'équivalent d'un trajet de 12 036 KM en voiture**

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Votre restaurant s'engage, et vous ?  

2.7-Répartition des produits annuels



Reporting Achat - Tableau détaillé origine & marqueurs par lots							Reporting opérationnel		
Source d'information : eMarket & Bible d'information									
api	Prof... (1) -	1 janv. 2023 - 31 août 2023 -	Région -	Secte... -	Site -	Metier -	Sec.A... -	GC API -	GC Client -
Lots	Total Achat	% bio	% SIQO, autres lab...	% Ancrege Terri.	% Produits Durables	% Produits français			
SURGELÉS	111 474,72	5,36 %	35,37 %	0,26 %	40,78 %	26,14 %			
PRODUITS LAITIERS - OVOPRODUITS	89 029,13	20,07 %	1,39 %	0 %	21,47 %	86,81 %			
EPICERIE	48 849,7	25,67 %	5,27 %	0 %	30,95 %	38,2 %			
FRUITS ET LÉGUMES FRAIS	41 331,83	21,77 %	46,37 %	17,39 %	69,08 %	37,36 %			
BOULANGERIE FRAÎCHE	37 333,78	100 %	0 %	100 %	100 %	100 %			
ACCOMPAGNEMENTS SURGELÉS	28 046,26	48,13 %	3,4 %	0 %	51,54 %	5,82 %			
VIANDES FRAÎCHES	27 937,75	0 %	31,01 %	0 %	31,01 %	92,74 %			
VOLAILLE FRAÎCHE	26 513,57	0 %	33,29 %	0 %	33,29 %	97,01 %			
4EME GAMME	6 468,71	33,56 %	11,61 %	0 %	45,17 %	35,28 %			
CHARCUTERIE	5 892,51	0 %	1,55 %	0 %	1,55 %	28,68 %			
VIANDES ET VOLAILLES CUITES	5 272,39	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %			
BOISSONS	5 143,9	1,15 %	6,78 %	0 %	7,93 %	33,77 %			
HUILES	3 149,88	0 %	0 %	0 %	0 %	55,87 %			
FRUITS ET LEGUMES SEC	2 867,49	54,86 %	19,18 %	19,18 %	74,04 %	82,91 %			
SEME GAMME	1 405,38	70,11 %	10,62 %	15,55 %	96,28 %	63,56 %			
FRAIS - TRAITEUR	739,92	0 %	0 %	0 %	0 %	16,23 %			
CAFETERIE	606,85	0 %	0 %	0 %	0 %	22,06 %			
Total général	442 063,77	22,85 %	18,72 %	10,31 %	55,96 %				

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

2.7bis-Répartition des produits annuels

Produits SPÉCIFIQUES

Produits BIO sans pain BIO	23%
Produits SPÉCIFIQUES (LR, BBC, MSC, Eco-responsable, HVE)	19%
Produits autres (majorité des viandes fraîches, volailles fraîches, légumineuses, certains fruits/légumes, fromages/laitages)	58%

Le pourcentage est calculé sur l'ensemble des achats de la cuisine. Nos clients extérieurs ne sont pas sur la loi Egalim, ce qui fait diminuer le pourcentage pour votre ville.

Depuis la crise du covid la conjoncture est difficile pour les achats. Nos commandes (suite aux ruptures) faites par téléphone auprès de nos fournisseurs ne sont pas prises en compte dans le reporting des achats.

Provenance des produits

France (dont 10% de produits régionaux) (fruits et légumes, féculents/légumineuses, viandes, volailles, fromages/laitages, desserts lactés, pain)	59%
Europe (certains fruits et légumes)	28%
Monde (certains fruits et poissons)	13%



2.8-Retours enquête de satisfaction



Pas d'enquête effectuée

3. Compte rendu financier



1-Repas ville de Verrières 2023

2-Repas livrés extérieur 2023

3-Chiffre d'affaire sur Verrières et Extérieur 2023

4-Redevances entre 2022 et 2023

5 Résultats d'exploitation 2023

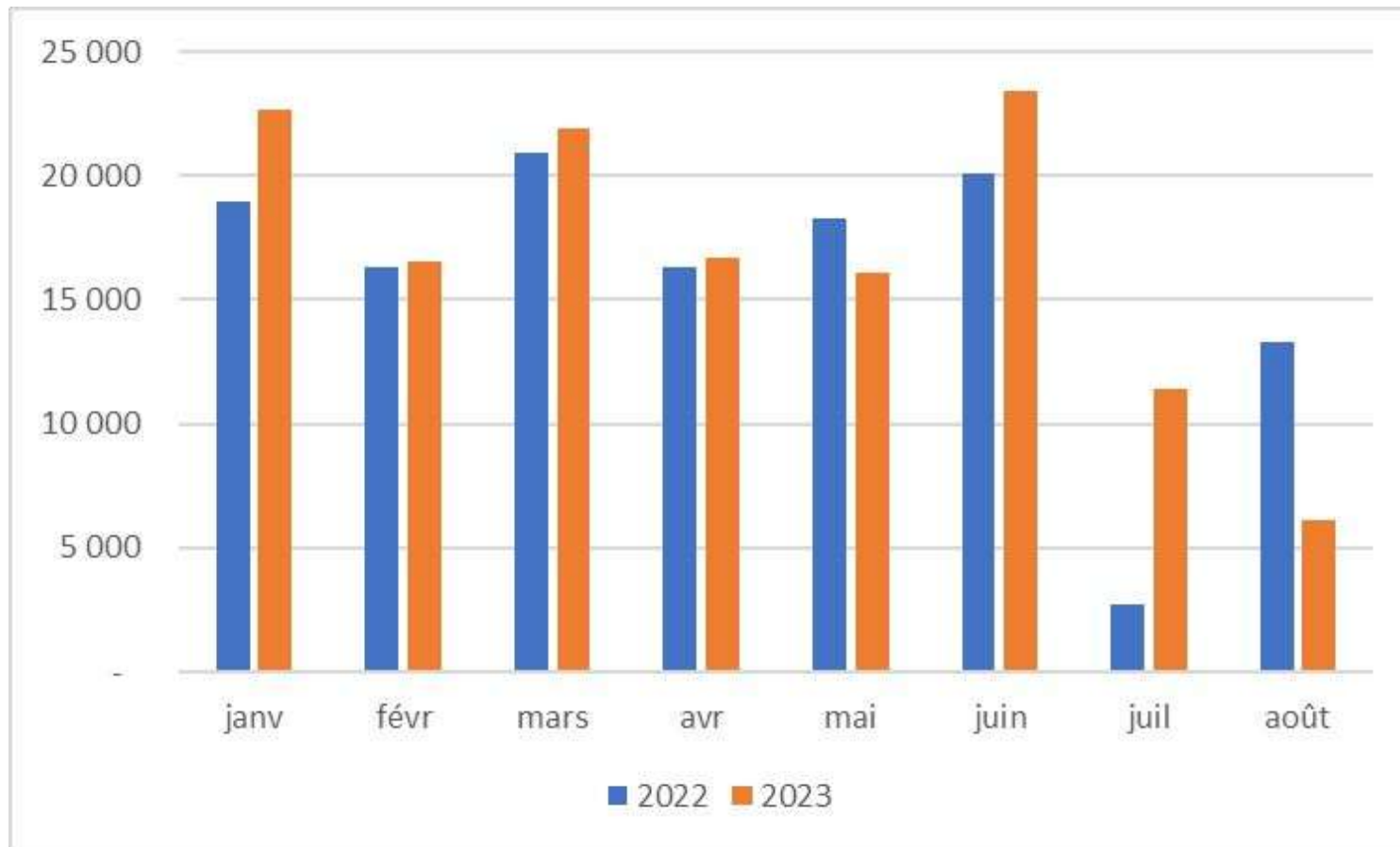
6 Récapitulatif résultats d'exploitation 2023

7 Impayés 2023

8 Etat d'avancement du marché

3.1- Repas ville de Verrières

Nombre de repas Verrières 2022 / 2023



3.1- Repas ville de Verrières

Nombre de repas Verrières 2023



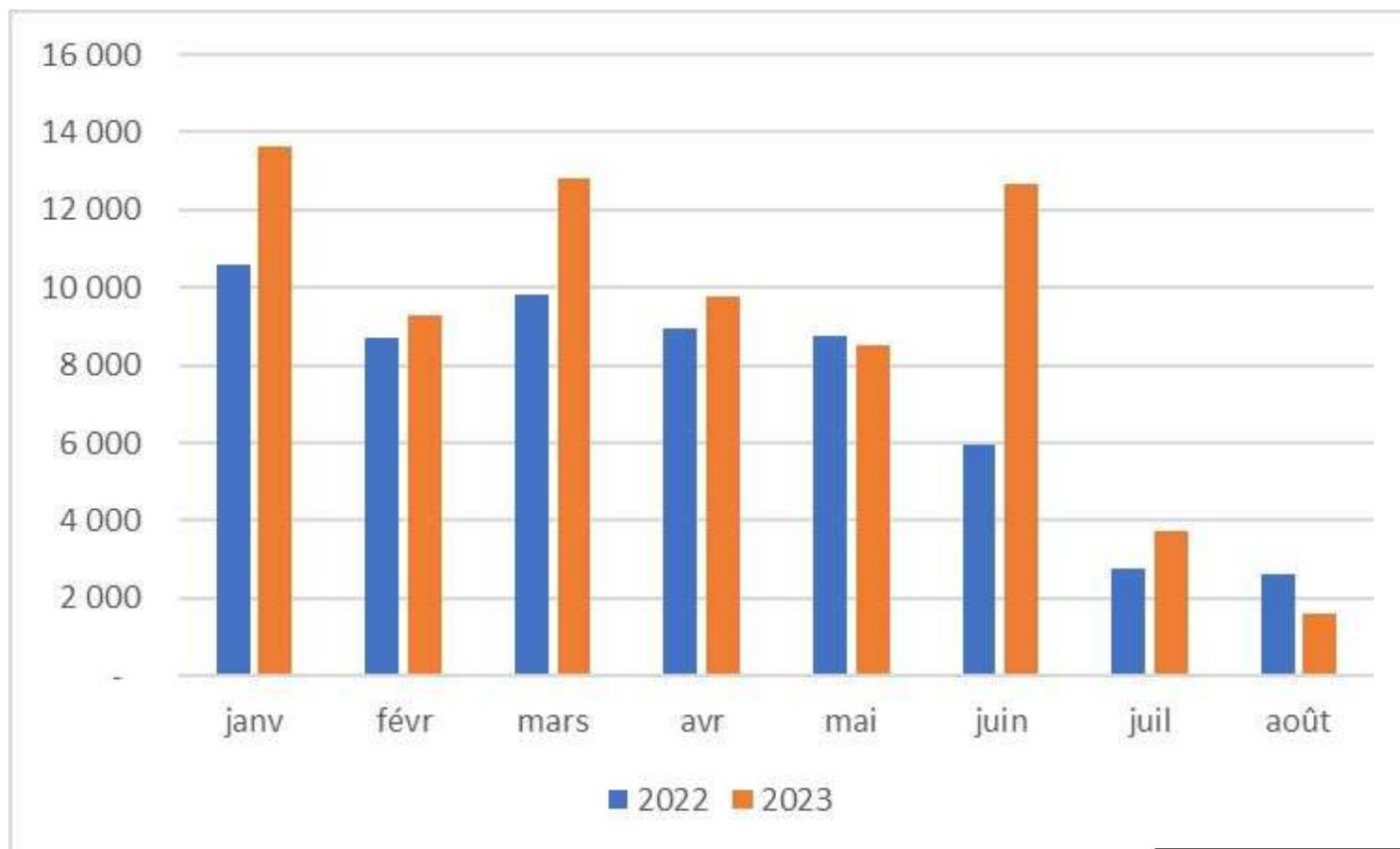
	MATERNEL	GOUTERS MATERNEL	ELEMENTAIRE	GOUTERS ELEMENTAIRE	ENSEIGNANTS	ADULTES SCOLAIRES	CRECHES	GOUTERS CRECHES	Enfants exterieurs	CCAS (repas à thèmes)	ARPAVIE	RAD	GOUTERS GN	REPAS GN	NB DE COUVERTS TOTAL
janv.-23	5923	3458	10360	3302	166	928	2134	2058	314		1158	1872			22653
févr.-23	4122	2690	6909	2670	100	720	1778	1801	180	90	1141	1488			16508
mars-23	5627	3348	9627	3186	154	909	2152	2058	312		1397	1708			21886
avr.-23	4151	2451	7007	2372	109	581	1715	1625	217	90	1338	1494			16702
mai-23	3806	2499	6823	2512	109	706	1575	1474	200		1369	1532			16120
juin-23	6071	8367	10958	3286	194	1069	2132	2033	194		1262	1538			23418
juil.-23	2657	2298	3396	2907	41	878	1477	1298	45	85	1301	1501	400	40	11401
août-23	1074	1121	1129	1518		442	421	332			1477	1618			6161
															0
															0
															0
															0
Total mensuel	33431	26230	56209	21753	873	6233	13384	12477	1462	245	10441	12531	400	40	134849



Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

3.2- Repas livrés extérieurs

Nombre de repas extérieurs 2022 / 2023

The logo for 'api' is located in the top right corner. It consists of the lowercase letters 'api' in a white, sans-serif font, positioned below a white wavy line that resembles a stylized horizon or a signal wave. The entire logo is set against a dark green rectangular background.

3.2- Repas livrés extérieurs

Nombre de repas extérieurs 2023

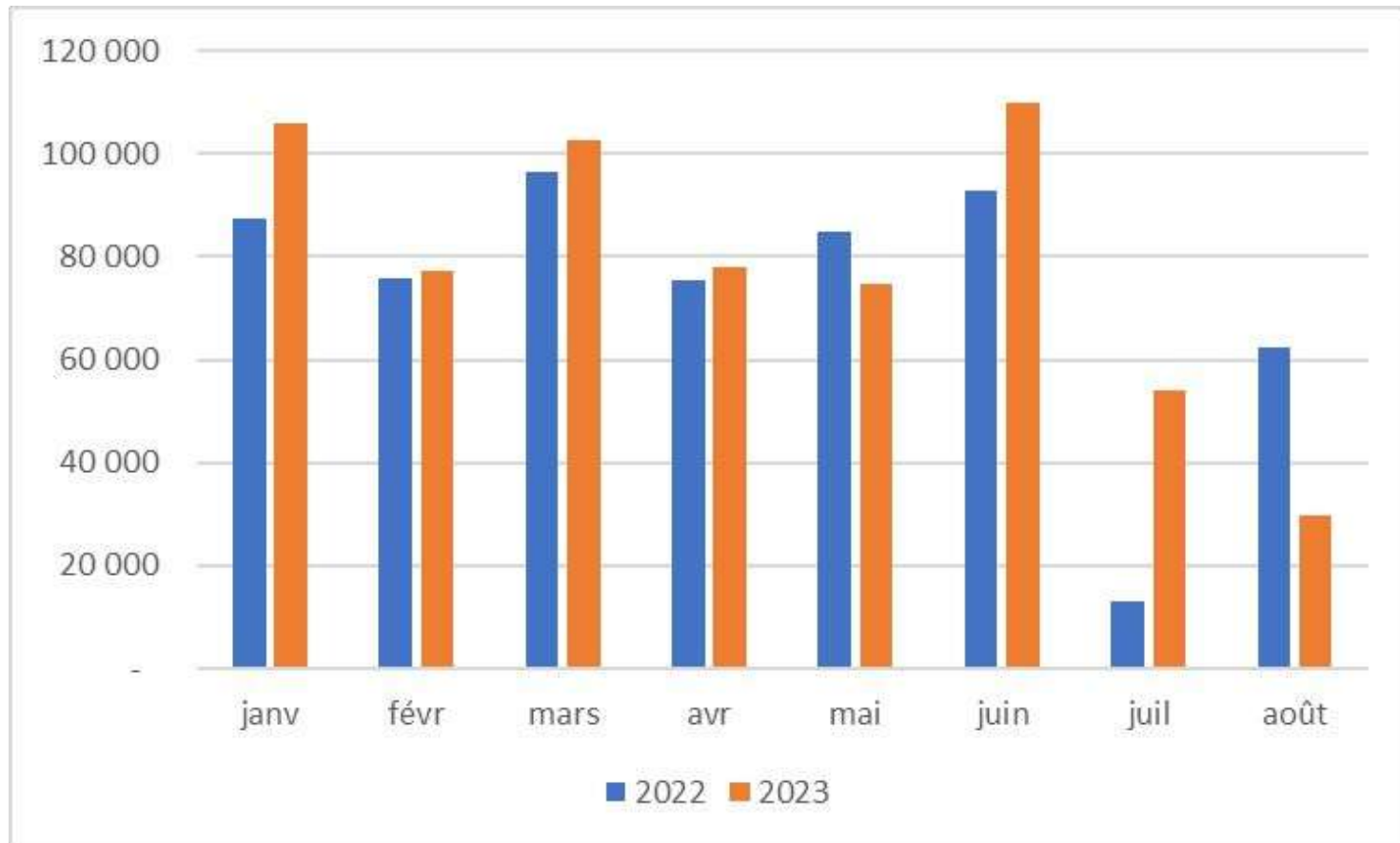


	COUP D'POUCE FONTENAY	COUP D'POUCE CHATENAY	ST PIERRE FOURRIER	Ballainvillers	TOTAL NBR REPAS
janv.-23	204	653	5608	7168	13633
févr.-23	276	429	3784	4791	9280
mars-23	237	652	5008	6896	12793
avr.-23	300	458	4026	5001	9785
mai-23	234	460	3265	4560	8519
juin-23	304	588	4488	7274	12654
juil.-23	404	368	629	2342	3743
août-23	324	198	180	912	1614
					0
					0
					0
Total mensuel	2283	3806	26988	38944	72021



3.3-Chiffre d'affaire sur Verrières

CA Verrières 2022 / 2023

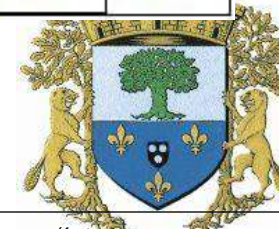
The logo for 'api' is located in the top right corner. It consists of the lowercase letters 'api' in a white, sans-serif font, positioned below a white wavy line that resembles a stylized horizon or water surface. The entire logo is set against a solid green rectangular background.

3.3-Chiffre d'affaire sur Verrières

CA Verrières (facturation ville) 2023



	GOUTERS MATERNEL	CA MATER MAIRIE	GOUTERS ELEMENTAIR E	CA ELEM MAIRIE	ADULTES SCOLAIRES	CA ENSEIGNANTS	CRECHES	GOUTERS CRECHES	CA RAD MAIRIE	CA ARPAVIE + VIN MAIRIE	CA TOTAL HT	Erreur pointage somme déjà perçue	Erreur QT somme déjà perçue
janv.-23	1 931,90 €	-3 226,71 €	1 846,82 €	-5 899,71 €	4 327,26 €	76,53 €	8 995,53 €	1 151,36 €	474,85 €	-143,03 €	9 533,80 €	17,41 €	468,79 €
févr.-23	1 503,71 €	-1 955,53 €	1 492,53 €	-3 123,86 €	3 357,56 €	45,50 €	7 529,89 €	898,56 €	416,91 €	-148,83 €	10 014,24 €	29,75 €	1 764,48 €
mars-23	1 871,53 €	-1 585,85 €	1 780,97 €	-3 203,95 €	4 238,67 €	70,07 €	9 118,11 €	1 152,48 €	485,07 €	-178,86 €	13 748,24 €	0,18 €	5 502,20 €
avr.-23	1 370,11 €	-1 040,70 €	1 325,95 €	-1 728,39 €	2 709,20 €	49,60 €	7 276,45 €	910,00 €	424,30 €	-162,62 €	11 133,90 €		606,94 €
mai-23	1 396,94 €	-881,56 €	1 404,21 €	-1 900,55 €	3 292,08 €	49,60 €	6 687,15 €	825,44 €	435,09 €	-168,93 €	11 139,47 €	4,56 €	807,56 €
juin-23	4 677,15 €	-1 514,96 €	1 836,87 €	-3 857,26 €	4 984,75 €	88,27 €	9 064,67 €	1 138,48 €	436,79 €	-147,40 €	16 697,36 €	-1,67 €	1 617,73 €
juil.-23	1 284,58 €	-874,68 €	1 625,01 €	-331,70 €	4 094,11 €	18,66 €	6 272,51 €	726,88 €	426,28 €	-173,03 €	13 068,62 €	6,43 €	226,40 €
août-23	626,64 €	-589,85 €	848,56 €	-195,62 €	2 061,05 €		1 784,22 €	185,92 €	469,51 €	-163,22 €	5 017,21 €	-10,08 €	435,09 €
											0,00 €		
											0,00 €		
											0,00 €		
											0,00 €		
Total mensuel	14 662,56 €	-11 668,84 €	12 159,92 €	-20 241,04 €	29 064,68 €	397,23 €	56 718,33 €	6 987,12 €	3 558,80 €	-1 285,92 €	90 352,84 €	46,58 €	11 429,19 €



3.3-Chiffre d'affaire sur Verrières (suite)

CA Verrières (facturation ville) 2023



	PMS	Kit Noel	repas PN	Grand nature repas	Grand nature gouters		CCAS repas à thèmes	avoir repas enfant extérieur MAT	avoir repas enfant extérieur ELE			CA TOTAL HT
janv.-23	167,40 €	650,00 €										817,40 €
févr.-23	59,26 €						1 074,88 €					1 134,14 €
mars-23												0,00 €
avr.-23							1 151,66 €					1 151,66 €
mai-23								-199,43 €	-770,43 €			-969,86 €
juin-23								-882,48 €	-3 375,43 €			-4 257,91 €
juil.-23				186,40 €	224,00 €		832,00 €					1 242,40 €
août-23			217,06 €									217,06 €
												0,00 €
												0,00 €
												0,00 €
												0,00 €
Total mensuel	226,66 €	650,00 €	217,06 €	186,40 €	224,00 €	0,00 €	3 058,54 €	-1 081,91 €	-4 145,86 €	0,00 €	0,00 €	-665,11 €



3.3-Chiffre d'affaire sur Verrières (suite)

CA Api (facturation aux familles pour Api) 2023

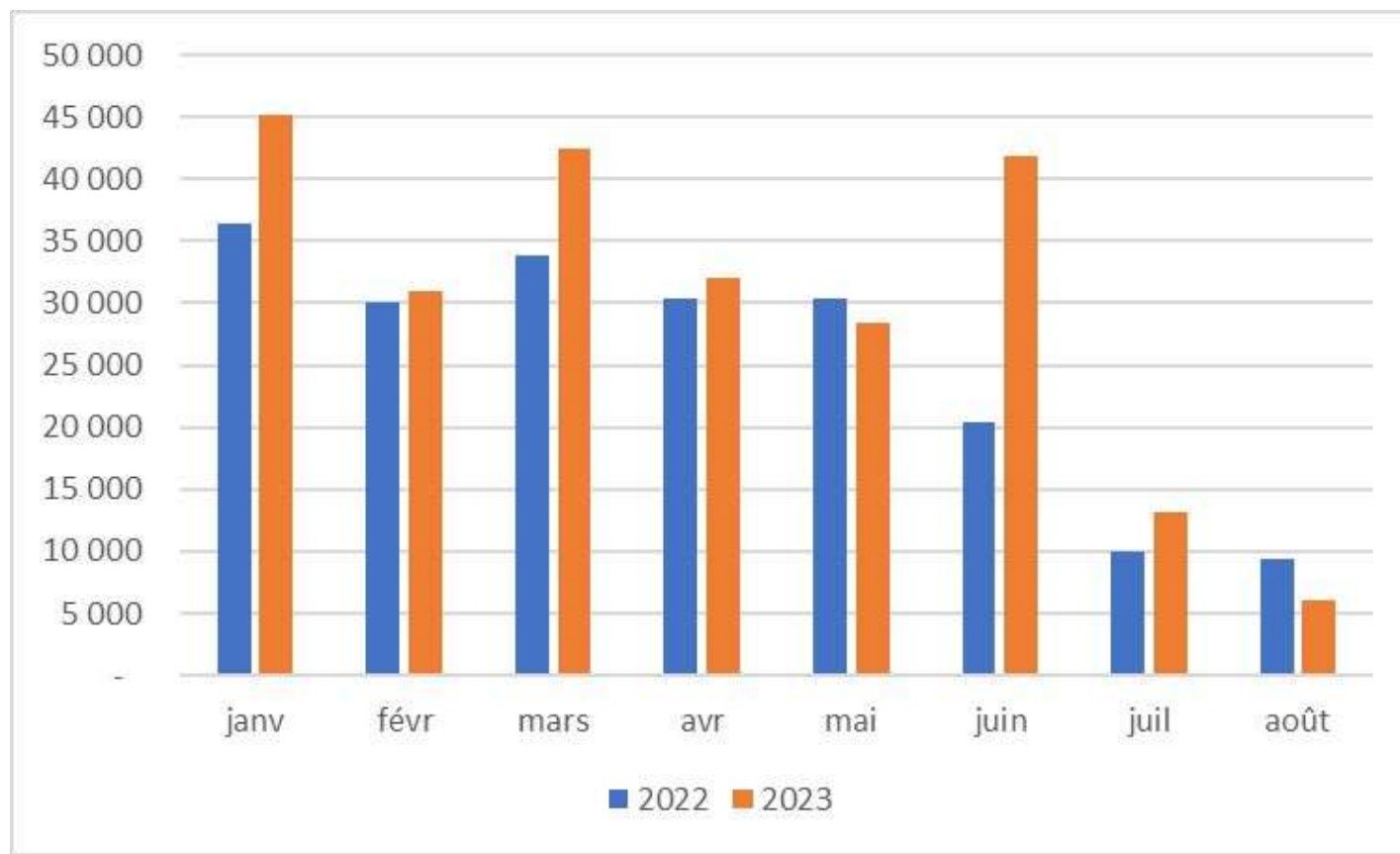


	MATERNEL		ELEMENTAIRE		ENSEIGNANT s & Adultes	Classe ULIS			RAD		ARPAVIE + VIN		AIDE DEPARTEMENT	CA TOTAL HT
janv.-23	28 266,30 €		51 463,44 €		693,53 €	2 891,94 €			7 870,72 €		5 479,59 €		-195,47	96 470,05 €
févr.-23	19 382,02 €		33 509,91 €		420,80 €	1 657,80 €			6 943,64 €		5 401,47 €		-182,73 €	67 132,91 €
mars-23	25 374,87 €		45 543,94 €		648,03 €	2 873,52 €			8 078,84 €		6 618,58 €		-182,73 €	88 955,05 €
avr.-23	18 589,68 €		32 545,50 €		458,67 €	1 998,57 €			7 066,62 €		6 352,55 €		-191,71 €	66 819,88 €
mai-23	16 971,98 €		31 028,83 €		109,00 €	1 842,00 €			7 246,36 €		6 495,78 €		-219,18 €	63 474,77 €
juin-23	49 462,24 €		26 554,52 €		816,35 €	3 214,29 €			7 274,74 €		6 001,01 €		-217,76 €	93 105,39 €
juil.-23	12 079,93 €		15 253,16 €		172,53 €	414,45 €			7 147,03 €		6 153,73 €		-137,88 €	41 082,95 €
août-23	5 130,40 €		5 160,99 €						7 653,14 €		7 037,81 €		-221,46 €	24 760,88 €
														0,00 €
														0,00 €
														0,00 €
														0,00 €
Total mensuel	175 257,42 €	0,00 €	241 060,29 €	0,00 €	3 318,91 €	14 892,57 €	0,00 €	0,00 €	59 281,09 €	0,00 €	49 540,52 €	0,00 €	-1 548,92 €	541 801,88 €



3.3-Chiffre d'affaire extérieurs

CA extérieurs 2022 / 2023

The logo for 'api' is located in the top right corner. It consists of the lowercase letters 'api' in a white, sans-serif font, positioned on a green rectangular background that has a white wavy line above the letters.

3.3-Chiffre d'affaire extérieurs

CA extérieurs 2023



	COUP D'POUCE FONTENAY	COUP D'POUCE CHATENAY	ST PIERRE FOURRIER	Ballainvilliers	TOTAL CA REPAS TIERS
janv.-23	779,28	2522,56	18371,2	23478,71	45 151,75 €
févr.-23	1056,4	1663,5	12371,74	15923,95	31 015,59 €
mars-23	908,38	2526,47	16403,32	22653,92	42 492,09 €
avr.-23	1148,08	1763,71	12566,96	16533,31	32 012,06 €
mai-23	893,88	1767,6	10687,3	15101,78	28 450,56 €
juin-23	1167,68	2259,8	14699,34	23786,64	41 913,46 €
juil.-23	1544,73	1433,57	2025,38	8186,62	13 190,30 €
août-23	1237,68	756,36	579,6	3496,13	6 069,77 €
					0,00 €
					0,00 €
					0,00 €
					0,00 €
Total mensuel	8736,11	14693,57	87704,84	129161,06	240 295,58 €



3.4-Redevances

Redevance annuelle provisionnée **2023** / **2022**



2023	MONTANT PROVISIONNES
janv.-23	5 695,33 €
févr.-23	5 695,33 €
mars-23	5 695,33 €
avr.-23	5 695,33 €
mai-23	5 695,33 €
juin-23	5 695,33 €
juil.-23	5 695,33 €
août-23	5 695,33 €
	45 562.64

2022	MONTANT PROVISIONNES
janv.-22	5 695,33 €
févr.-22	5 695,33 €
mars-22	5 695,33 €
avr.-22	5 695,33 €
mai-22	5 695,33 €
juin-22	5 695,33 €
juil.-22	5 695,33 €
août-22	5 695,33 €
sept.-22	5 695,33 €
oct.-22	5 695,33 €
nov.-22	5 695,33 €
déc.-22	5 695,33 €
	68 343,96 €

3.5 - Résultats D'exploitation Détaillés



	CA API	CA VILLE DE VERRIERES	CA REPAS EXTERIEURS	CA REPAS EXTERIEURS MOINS LES 0,30€	TOTAL CA	NOMBRE DE REPAS VERRIERES	NOMBRE DE REPAS EXTERIEURS	Complement REDEVANCE	PROVISION REDEVANCE 0,30 CTS	PROVISION REDEVANCE COMPLEMENTAIRE 5 %	FRAIS FIXE	CONSOMMATION DENREES	MASSE SALARIALE	FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS GENERAUX	FRAIS FINANCIERS & TAXES	RESULTATS D'EXPLOITATION
janv-23	96 470,05	10 351,20	45 151,75	41 061,85	151 973,00	22 653	13 633	2 392,24	4 089,90	2 053,09	1 250,00	83 576,00	46 716,00	4 714,00	27 835,00	556,00	- 11 424,00
févr-23	67 132,91	11 148,38	31 015,59	28 231,59	109 296,88	16 508	9 280	3 033,75	2 784,00	1 411,58	1 250,00	60 330,00	37 865,00	4 347,00	27 285,00	464,00	- 20 994,12
mars-23	88 955,05	13 748,24	42 492,09	38 654,19	145 195,38	21 886	12 793	2 512,62	3 837,90	1 932,71	1 250,00	93 516,00	42 977,00	4 372,00	27 544,00	445,00	- 23 658,62
avr-23	66 819,88	12 285,56	32 012,06	29 076,56	111 117,50	16 720	9 785	2 991,50	2 935,50	1 453,83	1 250,00	47 651,00	39 114,00	4 423,00	28 734,00	445,00	- 9 249,50
mai-23	63 474,77	10 169,61	28 450,56	25 894,00	102 094,94	16 120	8 519	3 150,59	2 555,70	1 294,74	1 250,00	63 347,00	40 048,00	4 145,00	27 782,00	489,00	- 33 716,06
juin-23	93 105,39	12 439,45	41 913,46	38 117,26	147 458,30	23 418	12 654	2 539,47	3 796,20	1 905,86	1 250,00	69 337,00	46 021,00	4 578,00	27 953,00	723,00	- 1 153,70
juil-23	41 082,95	14 311,02	13 190,30	12 067,40	68 584,27	11 401	3 743	3 841,96	1 120,90	603,37	1 250,00	43 558,00	35 561,00	3 881,00	21 269,00	515,00	- 36 199,73
août-23	24 760,88	5 234,27	6 069,77	5 585,57	36 064,92	6 161	1 614	4 166,05	484,20	279,28	1 250,00	27 878,00	25 540,00	3 951,00	20 013,00	483,00	- 41 800,08
sept-23																	
oct-23																	
nov-23																	
déc-23																	
Total Annuel	541 801,88	89 687,73	240 295,58	218 688,42	871 785,19	134 867,00	72 021,00	24 628,18	21 604,30	10 934,46	10 000,00	489 193,00	313 842,00	34 411,00	208 415,00	4 120,00	- 178 195,81



3.6 - Récapitulatif résultats d'exploitation 2023

	NOMBRE TOTAL DE REPAS	CA TOTAL	COMPLEMENT REDEVANCE PROVISIONNEE	FRAIS FIXE	CONSOMMATION DENREES	MASSE SALARIALE	FRAIS GENERAUX	RESULTATS D'EXPLOITATION
janv.-23	36288	151 973,00 €	1 605,43 €	1 250,00 €	83 576,00 €	46 716,00 €	33 105,00 €	-11 424,00 €
févr.-23	25788	109 296,88 €	2 911,33 €	1 250,00 €	60 330,00 €	37 865,00 €	32 096,00 €	-20 994,12 €
mars-23	34879	145 195,38 €	1 857,43 €	1 250,00 €	93 516,00 €	42 977,00 €	32 361,00 €	-23 658,62 €
avr.-23	26487	111 117,50 €	2 759,83 €	1 250,00 €	47 651,00 €	39 114,00 €	33 602,00 €	-9 249,50 €
mai-23	24839	102 094,94 €	3 139,63 €	1 250,00 €	63 347,00 €	40 048,00 €	32 416,00 €	-33 716,06 €
juin-23	38072	147 458,30 €	1 899,13 €	1 250,00 €	69 337,00 €	46 021,00 €	33 254,00 €	-1 153,70 €
juil.-23	15144	68 584,27 €	4 572,43 €	1 250,00 €	43 558,00 €	35 561,00 €	25 665,00 €	-36 199,73 €
août-23	7775	38 064,92 €	5 211,13 €	1 250,00 €	27 878,00 €	25 540,00 €	24 447,00 €	-41 800,08 €
sept.-23	0	0,00 €					0,00 €	0,00 €
oct.-23	0	0,00 €					0,00 €	0,00 €
nov.-23	0	0,00 €					0,00 €	0,00 €
déc.-23	0	0,00 €					0,00 €	0,00 €
TOTAL ANNUEL	206870	871 785,19 €	23 956,34 €	10 000,00 €	489 193,00 €	313 842,00 €	246 946,00 €	-178 195,81 €

3.7 - Impayés 2023



2023	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23
	Total impayés du mois	-180 443,33	-172 380,19	-172 038,52	-151 521,01	-146 161,75	-171 529,83
Encaissement	-71377,72	-84310,20	-82354,14	-64128,76	-62405,79	-86956,16	-39534,79
Solde final	-109065,61	-88069,99	-89684,38	-87392,25	-83755,96	-84573,67	-82035,47
date envois 1ère lettre/mail	26/01/2023	27/02/2023	09/03/2023	11/4/2023	5/5/2023	2/6/2023	10/7/2023
date envois 2ème lettre			27/03/2023	27/4/2023	23/5/2023	16/6/2023	26/7/2023
date envois 3ème lettre							
date envois 1er AR							
date envois 2ème AR							
date de remise du dossier fineact							

3.8 - Etat d'avancement du marché

Etat d'avancement du marché du 01/09/2018 au 31/08/2023

Marché : Production de repas

N° : Verrières-le-buisson-DSP-2018

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Opération : DSP Exploitation du service restauration collective de la Ville Verrières-les-buissons

Direction(s) et service(s) du MO :

Entreprise adjudicataire : API RESTAURATION

du 01/09/2018 au 31/08/2023

Heures prévues : 1 000,00

Heures réalisées : 712,50

Heures restantes : 287,50

Clause(s)

N° Dossier	Nom	Prénom	Contrat	Début Contrat Clause	Fin Contrat Clause	Employeur	Entreprise utilisatrice	Heures réalisées sur la période	% Heures Prévues / Réalisées	
2021	ABDUL RAHIM	Samsudeen	CTTI	29/10/2020	30/11/2020	HUMANDO	API RESTAURATION	49,00	4,90%	
1738	CHAILI	Mourad	CTTI	09/12/2019	12/12/2019	HUMANDO	API RESTAURATION	34,50	3,45%	
1789	DIALLO	Amadou Oury	CTTI	07/01/2020	08/01/2020	HUMANDO	API RESTAURATION	10,00	1,00%	
2264	MERGBI	Moez	CTTI	29/08/2022		HUMANDO	API RESTAURATION	222,00	22,20%	
1591	SYLLA	Sekhou	CTTI	09/12/2019	09/12/2019	HUMANDO	API RESTAURATION	5,00	0,50%	
1806	TOURE	Aliou	CTTI	10/12/2019	31/03/2020	HUMANDO	API RESTAURATION	392,00	39,20%	
								Total	712,50	71,25%

Accusé de réception en préfecture
091-219106457-20240704-DEL2024_0075-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2024

L'équipe Api Restauration
vous remercie de votre attention...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAFF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

-:-:-:-:-

**OBJET : Action récursoire à l'encontre des propriétaires défaillants de véhicules
 abandonnés sur la voie publique dans le cadre de la procédure réglementaire
 d'enlèvement et de mise en fourrière.**

Procédure réglementaire
 091-219106457-20240704-DEL2024_0076-DE
 Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route et notamment l'article L.325-1,

CONSIDÉRANT que propriétaire du véhicule en infraction est tenu de payer les frais de mise en fourrière,

CONSIDÉRANT que la Ville prenait en charge jusqu'à présent les frais inhérents à la procédure de mise en fourrière,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ,**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à engager une action récursoire à l'encontre des propriétaires identifiés, par l'émission d'un titre de recette correspondant au montant des frais d'indemnisation acquittés par la ville.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 123-19 et R 122-2,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 103-2 et L 300-2 et suivants,

CONSIDÉRANT que la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Petits Ruisseaux est un des secteurs économiques majeur du territoire communal, composée majoritairement de bureaux, d'activités logistiques et de stockage, de production ainsi que de de commerces,

CONSIDÉRANT que la ZAE des Petits Ruisseaux démontre un fort potentiel de compatibilité avec du logement.

CONSIDÉRANT que les espaces publics de circulation sont aujourd'hui inadaptés n'offrant pas de stationnement en nombre suffisant, la place des piétons étant inadaptée, les traversées des lots bâtis inexistantes, tout comme le lien avec le ru des godets.

CONSIDÉRANT qu'enfin, le bâti actuel de cette zone est majoritairement vieillissant de faible qualité architecturale et non conforme aux nouvelles exigences environnementales.

CONSIDÉRANT que, dans une démarche environnementale et de réduction de l'artificialisation des sols, la ville souhaite lancer un projet de requalification de la ZAE des Petits Ruisseaux en une zone mixte permettant de maintenir l'activité économique existante tout en créant du logement.

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir réaliser ce projet d'aménagement de requalification de la ZAE des Petits Ruisseaux, la ville souhaite recourir à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permettant de définir, de planifier et d'organiser l'aménagement de la ZAE en fixant les règles d'urbanisme, le programme des équipements publics, et des espaces verts avec la volonté d'aboutir à un projet structurant, multifonctionnel et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche concertée avec les utilisateurs, propriétaires, entreprises et riverains du site.

CONSIDÉRANT que la commune sera accompagnée d'un aménageur à désigner pour maîtriser le déroulement opérationnel en vue de la réalisation des aménagements et équipements nécessaires.

CONSIDÉRANT qu'actuellement constituée d'un tissu économique uniquement, la ZAE des Petits Ruisseaux est inscrite dans une logique de restructuration devant satisfaire plusieurs objectifs :

- Créer les conditions de coexistence de la ville productive et de la ville habitée en proposant une mixité des usages entre l'activité et le logement à l'échelle à la fois de la parcelle et du périmètre de la ZAC,
- Travailler avec l'existant en maintenant l'activité économique présente tout en créant de nouvelles synergies au travers de services mutualisés et d'une nouvelle organisation logistique,
- Aménager et valoriser le paysage en créant une **armature publique et paysagère renforcée** dans une démarche environnementale,
- Concevoir un projet urbain d'ensemble harmonieux faisant **cohabiter différents usages et destinations,**

- Créer une nouvelle offre de logements dans le respect du principe de mixité sociale et cohérente avec le parc de logements de la ville,
- Construire un équipement public en adéquation avec les besoins du site et du territoire communal.

CONSIDÉRANT que sur la base de ces objectifs principaux, le programme prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre opérationnel de la ZAC est estimé à environ 75 000 m² de surface de plancher se répartissant comme suit :

- ✓ La présence en pied d'immeuble d'espaces de commerces, d'activités de bureaux ou de services pour environ 37 100 m² de surface de plancher,
- ✓ La réalisation de programmes de logements pour environ 37 500 m² de surface de plancher.

CONSIDÉRANT que le projet urbain s'appuiera sur une programmation prévisionnelle d'équipements publics destinés à accompagner l'opération et à répondre aux besoins des futurs usagers du site : étude de l'opportunité de la création d'une crèche, d'une école maternelle et/ou élémentaire et d'un parking silo,

CONSIDÉRANT qu'en matière d'aménagement d'infrastructures, le programme prévisionnel comportera la réalisation de l'ensemble des voiries lourdes et légères, des cheminements secondaires et des espaces publics de proximité nécessaires à la desserte des ilots constructibles et à une qualité de vie au quotidien pour tous les usages,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la tenue d'une concertation permettra d'informer, tout au long du processus les habitants, les associations et les autres personnes concernées du projet d'aménagement et des études menées et de sensibiliser les Verriérois aux principes environnementaux et aux enjeux de construction durable,

CONSIDÉRANT que les modalités proposées de la concertation préalable à la création de la ZAC sont les suivantes :

- Des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils seront affichés aux emplacements réservés à cet effet et feront également l'objet d'une parution dans un journal diffusé dans le département,
- La présente délibération définissant les modalités de la concertation sera également affichée en Mairie,
- Un dossier sera mis à la disposition du public en Mairie, Place Charles de Gaulle, 91370 Verrières-le-Buisson aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le dossier de concertation comportera au moins :

- La présente délibération
- Un plan de situation
- Un plan du périmètre étudié
- Une notice explicative des objectifs du projet
- Un cahier destiné à recueillir les observations du public

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la ville comportant un registre numérique destiné à recueillir les observations du public sur le site internet de la ville.

- Avant la date de clôture, un avis administratif sera inséré dans le journal diffusé dans le département et affiché aux mêmes endroits, indiquant la date de clôture effective,
- Une réunion publique d'information aura lieu ; elle permettra de présenter les éléments du projet, d'en expliquer les enjeux, les objectifs et la démarche,
- Une page d'information pédagogique sera créée sur le site Internet de la ville,
- Un article réservé à l'évolution du projet dans le mensuel de la commune paraîtra,
- Le bilan de la concertation sera présenté en conseil municipal.

CONSIDÉRANT que conformément au point 39 de l'annexe de l'article R 122-2 du code de l'environnement, le projet peut être soumis à étude d'impact au cas par cas après saisine de l'autorité environnementale ou évaluation environnementale,

CONSIDÉRANT que dans ce cas, les modalités de concertation s'effectueront dans les conditions prévues par l'article L123-19 du code de l'environnement par voie électronique mais aussi par la mise à disposition du dossier comprenant :

- L'évaluation environnementale,
- L'avis de l'autorité environnementale afin que le public puisse faire part de ses observations pendant le délai de 30 jours à compter la date de cette mise à disposition.

CONSIDÉRANT que le public sera informé par un avis mis en ligne sur le site internet de la Ville ainsi que par un affichage en mairie et sur les lieux habituels, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public,

CONSIDÉRANT que les observations et propositions du public déposées par voie électronique devront parvenir dans un délai de 30 jours à compter de la date de début de la participation du public ou pourront également être consignées dans le registre de la concertation préalable qui restera ouvert jusqu'à sa clôture,

CONSIDÉRANT que la synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, pour approbation, au conseil municipal, au cours de la même séance que celle tirant le bilan de la concertation et créant la ZAC,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Projets Urbains, Travaux et Mobilités du 24 juin 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
AVEC 24 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE (Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme
THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ,
M. FASS)**

Article 1 : Approuver les objectifs du projet d'aménagement des Petits Ruisseaux,

Article 2 : Approuver le lancement d'une concertation pour la création d'une opération d'aménagement sous forme de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC),

Article 3 : Approuver les modalités de concertation décrites précédemment.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TREBULLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission culture du 30 mai 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ**

Article 1 : fixe les nouveaux tarifs pour les prestations de la médiathèque

Prestations	Propositions de nouveaux tarifs
Nouvelle carte en cas de perte	4 €
Amende pour retard de 15 jours puis par semaine supplémentaire de retard	1,50 €

Article 2 : dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} août 2024,

Article 3 : précise que la recette est inscrite au budget de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Le nombre des membres
 composant le conseil est de
 33 dont 33 sont en exercice
 et 32 présents ou représentés

.....

L'an deux mille vingt quatre
 Le quatre juillet et à vingt heures
 le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
 légalement convoqué
 le vingt-huit juin deux mille vingt quatre
 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
 sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER,
 Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE,
 M. BOZEC, Mme QINCAMPOIX, M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN,
 Mme BRIGNON, Mme KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, M. MILONNET, Mme PIÉRA,
 Mme AUBERT-THEISEN, M. YAHIEL, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER,
 M. HULIN, Mme CLÉVÉDÉ.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. CARRASCO à Mme QUINCAMPOIX,
 M. MILLET à M. DOSSMANN,
 M. ATTAF à M. BAUDE,
 M. ROGER-ESTRADE à M. MORDEFROID,
 Mme OCTAU à Mme ROQUAIN,
 M. FASS à Mme QUINQUENEL,
 Mme FOUCAULT à M. HULIN

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CASAL DIT ESTEBAN,

.....

**OBJET : Modification du barème CAF des participations familiales 2024
 établissements d'accueil petite enfance.**

Accusé de réception en préfecture
 091 21916647 212024 DEL2024-0701-DE
 Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la modification du montant plafond du barème national des participations familiales calculées par la Caisse Nationale d'Allocations familiales applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

CONSIDÉRANT les conventions d'objectifs et de financement avec La Caisse d'Allocations Familiales, engageant la municipalité à appliquer les règles de tarification des établissements d'accueil du jeune enfant définies par cette dernière

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

Article 1 : Approuve le nouveau barème de la Caisse d'Allocations familiales pour le calcul des participations familiales, notamment le plafond des ressources fixé à 7000 €.

Article 2 : Valide son application à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Verrières-le-Buisson,
Le 4 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,



Karine CASAL DIT ESTEBAN

Le Maire,



François Guy TRÉBULLE